

**COMITE REGIONAL POUR L'INFORMATION  
ECONOMIQUE ET SOCIALE D'ILE-DE-FRANCE**

**« PRODUCTION ET REPARTITION  
REGIONALES DES RICHESSES :  
QUELLES ETUDES ? QUELLES DONNEES ? »**

**Actes du colloque du vendredi 21 novembre 1997 animé par  
M. Yves FREVILLE, président de la formation  
«statistiques régionales et locales» du CNIS, professeur  
de science économique à l'université de Rennes I**

*MAI 1998*



**Les travaux du CRIES peuvent  
être obtenus sur simple demande auprès de :**

**M. Raphaël BRUN,**

**Conseiller Technique au cabinet  
du Président du Conseil Economique  
et Social de la région d'Ile-de-France**

**29, rue Barbet-de-Jouy**

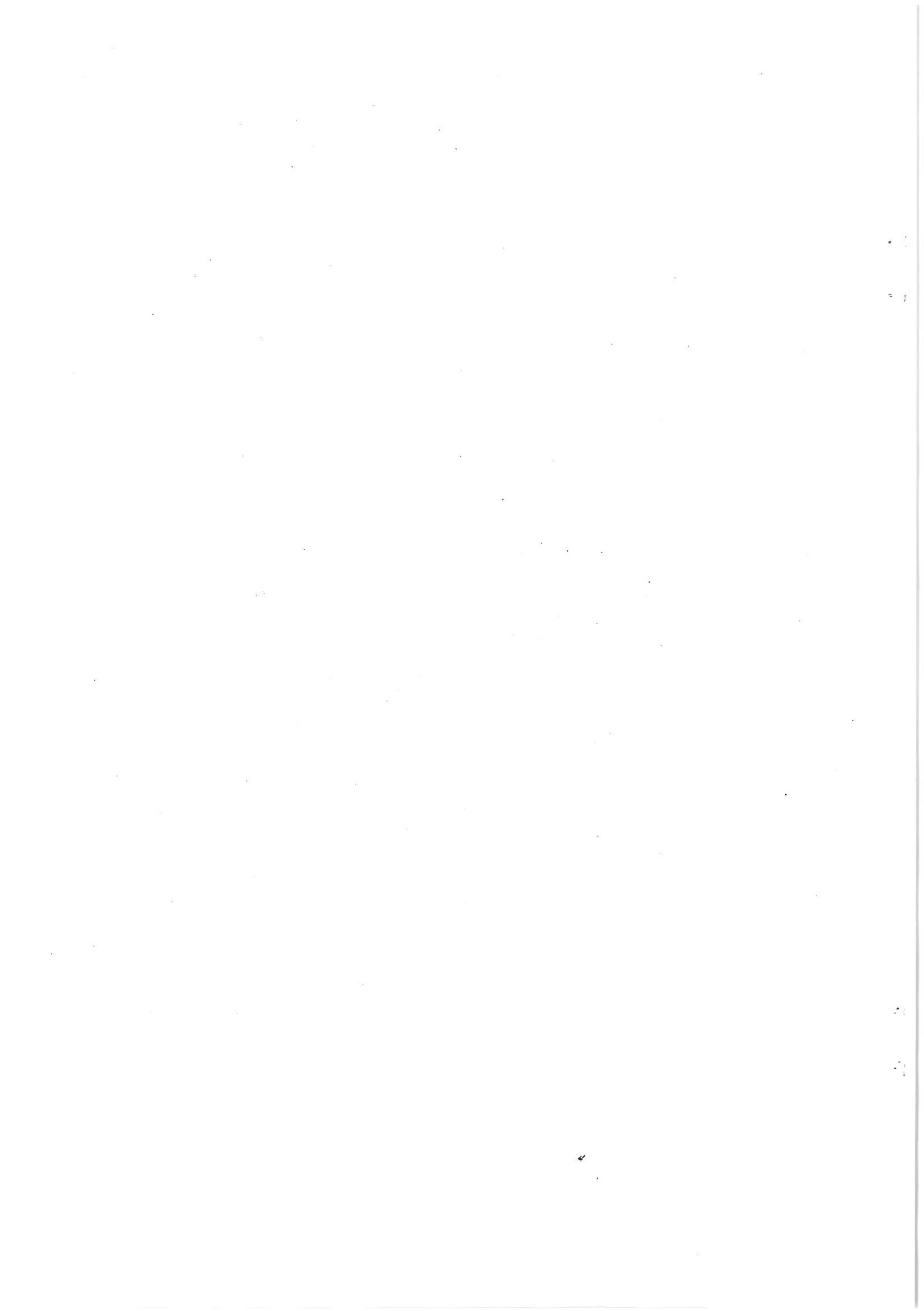
**75007 PARIS**

**Tél. : 01.53.85.66.03**

**Fax : 01.53.85.65.99**



## SOMMAIRE



## SOMMAIRE

|   |           |
|---|-----------|
| <b>OUVERTURE DU COLLOQUE ET PROPOS INTRODUCTIFS.....</b>  | <b>9</b>  |
| M. FOURIER, président du CRIES d'Ile-de-France.....   | 11        |
| M. COLLET, ancien directeur des transports terrestres au ministère de l'équipement.....   | 13        |
| M. FREVILLE, président de la formation «statistiques régionales et locales» du CNIS...  | 15        |
| <b>PREMIERE PARTIE : LES TRANSFERTS ENTRE REGIONS.....</b>  | <b>21</b> |
| M. LEFEBVRE, direction générale de l'INSEE.....   | 23        |
| M. FREVILLE.....  | 28        |
| M. DAVEZIES, Paris XII.....   | 29        |
| M. TERRIER, DATAR.....  | 43        |
| <b>DEUXIEME PARTIE : PRODUCTIVITE, RENTABILITE ET LOCALISATION<br/>DES ENTREPRISES : QUELLES DONNEES, QUELS FACTEURS, QUELLES<br/>ETUDES ?.....</b> | <b>49</b> |
| M. LAMBERT, Banque de France.....   | 51        |
| Mme ROUSSEAU, Paris XII.....  | 59        |
| M. LAINE, direction générale de l'INSEE.....  | 68        |
| M. ROSSIGNOL, GIM.....  | 75        |
| M. CAHN, CCIP.....  | 78        |
| M. TERRIER, DATAR.....  | 82        |
| M. DUBOIS, inspecteur général honoraire de l'INSEE.....   | 86        |

**ANNEXES..... 101**

- . ANNEXE I - Taux de solde moyen en fonction de la taille de l'aire urbaine
- . ANNEXES II et III - Etablissements transférés en provenance d'Ile-de-France 1989-1992
- . ANNEXE IV - Taux d'impact des délocalisations franciliennes en fonction de la distance à Paris pour les zones d'emploi du bassin parisien
- . ANNEXE V - Taux de création pure d'établissements et solde d'établissements dû aux transferts par taille d'aire urbaine dans l'industrie



**OUVERTURE DU COLLOQUE  
ET PROPOS INTRODUCTIFS**



**M. FOURIER, président du CRIES d'Ile-de-France**

Je remercie M. le Préfet THORAVAL d'assister à ce colloque et d'avoir accepté de dialoguer auparavant avec les personnes qui ont contribué à la préparation du rapport.

Il est essentiel que les idées qui seront avancées aujourd'hui puissent ensuite servir aux responsables politiques pour préparer leurs décisions.

Je remercie également M. POMMELET, Directeur général des services administratifs du Conseil Régional, qui représente M. Michel GIRAUD ainsi que le Président COURBEY, Président du Conseil économique et social régional qui attache toujours une très grande importance à nos travaux.

Ce colloque a donc l'ambition d'aider les responsables de l'aménagement du territoire à préparer leurs décisions. Il vient à son heure car le Conseil national de l'information statistique (CNIS) souhaite organiser une consultation des régions sur les besoins d'information régionaux et locaux en matière économique et sociale et la chance veut (mais ce n'est peut-être pas un hasard) que M. FREVILLE soit justement responsable de cette réflexion.

La répartition de la richesse nationale est un élément important pour l'aménagement du territoire et pour la cohésion nationale; la France possède, depuis la révolution de 1789, un Etat centralisateur, omniprésent; les conséquences en sont souvent favorables, il ne faut pas l'oublier, en particulier pour la préservation de l'unité nationale, chose que tous nos voisins, sans exception, nous envient ; mais, en sens inverse, la décentralisation qui ne date que de 1982, décision essentielle et bien venue, n'a pas été malheureusement suivie de toutes les mesures qui l'auraient rendue plus efficace, que ce soit sur le plan électoral ou, pour nous sur le plan statistique, entraînant des revendications compréhensibles entre régions, quelquefois des batailles inutiles, mal étayées. Ce qui convient alors, c'est d'orienter les décisions du pouvoir politique par une connaissance indiscutable de la répartition de la richesse nationale et des conséquences que peuvent avoir les décisions prises par l'Etat.

Le CRIES a commencé ses travaux en avril 1996 et les a terminés en octobre 1997 ; ils avaient pour objet de déterminer si on pouvait mesurer la répartition de la richesse nationale avec des éléments statistiques fiables. Nous avons entendu beaucoup de spécialistes ; certains sont ici avec nous ce soir ; **nous avons été convaincus qu'on ne disposait pas actuellement de tous les éléments pour connaître la vérité, mais qu'il était possible de les obtenir, d'avoir une image fiable, même si elle n'était qu'approchée, de la répartition de la richesse nationale. Au fond, tout existe dans les comptabilités de l'Etat et des régions, encore faut-il vouloir les exploiter.**

Les concours qui ont permis notre travail, qui vous sera exposé tout à l'heure par M. Paul DUBOIS, ont été très appréciés, en particulier le sien. M. Paul DUBOIS est inspecteur général honoraire de l'INSEE ; il a effectué un travail considérable sur un sujet qui était flou, opaque et dans lequel on ne savait pas tellement bien s'orienter. Il a proposé, en quelques mois, des solutions simples, opérationnelles, d'un coût aussi réduit que possible, parce qu'on ne peut pas imposer à l'Etat ou aux régions des dépenses qu'elles ne pourraient pas couvrir. On a cherché à utiliser l'essentiel de ce qui existe, même si on doit parfois le compléter, et je crois que c'est remarquable pour un sujet aussi complexe et traité de façon absolument objective.

M. Claude COLLET, ancien directeur des Transports terrestres au Ministère de l'équipement, a une longue expérience des transports, en particulier de la Région Ile-de-France ; une expérience également des collectivités locales, une rigoureuse impartialité, et il a fait respecter, en sa qualité de président du groupe de travail, tous les objectifs que nous nous étions fixés.

Je saluerai enfin M. Yves FREVILLE, qui sera l'animateur de ce colloque, qui lui aussi, a une incomparable expérience et, chose curieuse, il a bien voulu nous confier qu'il réfléchissait déjà à ce sujet au moment de son agrégation en 1966. Ses hautes responsabilités à l'université de Rennes I, ses responsabilités politiques en Bretagne, au Conseil national de l'information statistique dont il préside la formation des statistiques régionales et locales, le désignaient donc pour présider les travaux d'aujourd'hui.

Il vous indiquera dans quelques minutes l'objet du colloque initié à la suite des travaux du CRIES, pour vous les présenter mais aussi pour donner la parole aux personnes présentes dans la salle et à tous ceux qui ont travaillé sur ce sujet.

Je souhaiterais, pour conclure, que ce colloque où seront exprimées toutes les opinions à la fois sur le plan national, sur le plan régional, universitaire ou économique, puisse être un point de départ pour des travaux statistiques préalables à des prises de décision dans la transparence la plus complète des choix.

Je vais maintenant donner la parole à Claude COLLET qui a dirigé les travaux du groupe de travail.

**M. COLLET, ancien directeur des transports terrestres au ministère de l'équipement**

Lorsque j'ai accepté d'animer ce groupe de travail, à la demande de mon ami Jean-Marie FOURIER, j'ai probablement sous-estimé la complexité et la sensibilité du problème qui nous était posé. Comme, d'autre part, je ne suis pas spécialement un orfèvre en matière de statistiques, cela m'a peut-être permis - et permis à tous - d'aborder le problème avec beaucoup de pragmatisme, sans *a priori*, et sans chercher à démontrer quoi que ce soit. En fait, on a eu le souci, essentiellement, d'évaluer le plus objectivement possible l'état des lieux et des recherches en cours, et d'essayer de trouver les voies d'une amélioration de nos connaissances qui soient compatibles avec les moyens qui pouvaient être disponibles au niveau des administrations concernées.

Je me bornerai, en préambule de ce colloque, à énoncer un certain nombre de constatations ou d'interrogations qui ont été les nôtres au cours de notre année de travail :

- En premier lieu, nous avons été frappés par l'ampleur et la relative solidité des données qui existent et par l'intérêt que présentaient les perfectionnements en cours ou en projet à l'INSEE. En effet, les problèmes à résoudre sont complexes, la comptabilité nationale a été mise en place avant les régions - c'est un fait historique - si bien que **les comptabilités régionales sont un sous-produit de la comptabilité nationale et non pas un de ses éléments constitutifs.**

Ceci conduit à utiliser de nombreuses conventions et donc à souligner l'importance des choix conceptuels qui doivent sous-tendre l'établissement des divers travaux et diverses enquêtes ; sur cette importance, M. DUBOIS y reviendra certainement tout à l'heure. L'objectif doit donc être de s'assurer de la cohérence de ces choix conceptuels et de réduire au minimum les zones d'incertitude. C'est pourquoi, en cela, il ne faut pas rechercher une précision qui ne manquerait pas d'être en grande partie illusoire, mais il faut essayer de déterminer, avec la meilleure précision possible, la marge d'incertitude qui grève les résultats obtenus. La seule question importante est : est-ce que cette marge est admissible et à quel prix peut-elle encore être réduite ?

- En second lieu, il faut garder à l'esprit que nous devons inscrire nos travaux dans le cadre en cours de définition par l'Union Européenne, d'où l'importance de la présence de la France et de ses représentants dans les instances spécialisées de la Commission à Bruxelles, et la nécessité pour l'administration française et différents milieux avec lesquels elle travaille, d'avoir une vue claire des objectifs et des moyens pour les atteindre, afin que tout ceci ne soit pas dilué dans la mécanique du monde européen.

- La troisième constatation que l'on peut faire, c'est que le problème le plus difficile est moins celui de l'apport de chaque région à la création du produit national que celui de la répartition de la richesse ainsi créée entre les régions. Et l'enjeu est de taille, puisque 30% du revenu des ménages proviennent des transferts et, à cet égard, il serait certainement - tout au moins c'est ce qu'il nous a semblé - fallacieux de porter une trop grande attention à la répartition des investissements publics entre les régions, même si celle-ci fait l'objet des débats les plus passionnés.

En effet, déjà plus de 70% des investissements publics sont le fait des collectivités locales et donc leur localisation est parfaitement connue, mais surtout, les investissements de l'Etat ainsi que ceux des organismes publics qui lui sont rattachés ne représentent en fait qu'une part très faible des dépenses publiques, de l'ordre de 5 à 6%. Et ce sont les dépenses de fonctionnement et de transferts qui importent. C'est à ce niveau que des progrès doivent être impérativement effectués. Je crois que M. DUBOIS y insistera tout à l'heure.

- Je terminerai en évoquant le problème des délais ; c'est peut-être moins brillant qu'une réflexion intellectuelle, mais il est fondamental en l'espèce : délai de collecte, bien sûr et délai d'exploitation des données. Au mieux et si les progrès envisagés sont réalisés, les données régionales ne pourront être connues que deux à trois ans après l'année concernée. Donc, ce qui se produira l'année prochaine ne sera connu, si tout va bien, que fin 2000 ou 2001.

Compte tenu du caractère macro-économique des données ainsi régionalisées, il sera nécessaire de procéder à des analyses plus fines pour en tirer des enseignements et pour définir éventuellement les actions nécessaires au niveau politique. Ceci prendra encore du temps et les décisions prises risquent alors d'être appliquées à une situation qui aura probablement évolué entre temps ; en tout état de cause, les conséquences de ces décisions ne pourront être évaluées que plusieurs années plus tard.

Ceci montre les difficultés qui peuvent entourer l'utilisation des données ainsi rassemblées au niveau de la comptabilité économique régionale, même si celle-ci est profondément améliorée. Mais il faut toujours garder espoir, et ceci ne doit pas nous empêcher, bien sûr, d'aller de l'avant, car même la connaissance améliorée de la situation réelle en ce qui concerne la production des richesses et leur répartition au niveau régional, doit constituer un élément fondamental afin de rendre plus objective l'appréciation de la situation et, dans toute la mesure du possible, d'essayer de dépassionner les débats.

**M. FREVILLE, président de la formation «statistiques régionales et locales» du CNIS**

Monsieur le Président, Monsieur le Préfet, Mesdames, Messieurs, il y a peut-être un certain paradoxe à demander à un homme de la province de dédramatiser le débat recurrent sur la répartition des richesses entre l'Ile-de-France et le reste de notre pays. Je le fais très volontiers, d'abord en tant que responsable de la formation « statistiques régionales et locales » du CNIS, puisque nous avons mis à notre programme de travail pour les années à venir le problème de la répartition du budget de l'Etat dans l'espace. M. le Président l'a suggéré, je le fais d'autant plus volontiers que cela me rappelle de vieux souvenirs - ce n'est pas que les souvenirs soient

intéressants en soi - puisqu'il y a une trentaine d'années j'avais tiré comme sujet de leçon d'agrégation en finances publiques, «la redistribution financière entre la région parisienne et la province». Je ne sais pas si mes connaissances ont beaucoup évolué par rapport à cette période ; j'ai l'impression que j'avais dû tenir un raisonnement balancé. Si mes souvenirs sont exacts, je crois avoir démontré que des mécanismes de redistribution automatique faisaient en sorte que la richesse qui était créée dans la région parisienne (et il faudra sans doute s'interroger sur la création de cette richesse) était redistribuée vers le reste de la France du fait de mécanismes comme la progressivité de l'impôt, du fait aussi de la répartition géographique de notre population qui veut que les actifs soient plus concentrés dans la région parisienne alors que les retraités seraient plutôt dans le reste de la France ; c'est la même personne en effet qui travaille d'abord et paie des cotisations sociales à Paris pour aller ensuite bénéficier d'une pension de retraite sur la Côte d'Azur ou en Bretagne. Par conséquent, il est sans doute utile de cerner sur le plan statistique ce mécanisme de transfert automatique.

Mais, si mes souvenirs sont exacts, j'avais ajouté un deuxième propos qui, peut-être n'a plus de raison d'être : il existait alors, dans les années 60, des mécanismes de redistribution volontaire qui, contrairement à ce que l'on pouvait croire, avantageaient la région parisienne. M. COLLET vient de montrer l'obsolescence de cet argument ; il est exact qu'à l'époque l'investissement public dans la région parisienne était un investissement d'Etat. On a vu depuis se mettre en place, d'abord des mécanismes de forte péréquation en faveur des collectivités locales les plus pauvres situées généralement hors région parisienne, et, ensuite le développement de l'investissement public local.

Donc, nous observons à la fois des phénomènes permanents dans le temps, dans les mécanismes de redistribution automatique de la richesse créée en Ile-de-France et, sans doute, des changements appréciables qui méritent d'être cernés sur le plan des mécanismes plus volontaristes, plus discrétionnaires et qui avantagent moins qu'autrefois la région parisienne. Face à cette situation, qu'observe-t-on ?

J'ai l'impression que **l'information connue, mise à disposition des décideurs, des élus et des administrateurs a diminué**. Je ne dis pas qu'elle a baissé en qualité, mais elle est quantitativement moins abondante. On ne dispose plus par exemple des budgets régionalisés, d'investissements de



l'Etat qui existaient il y a une vingtaine d'années ; les comptes régionaux se sont peut-être améliorés en qualité, mais leur périodicité est tout à fait insuffisante.

Face à cette situation qui est peut-être de ma part un peu trop pessimiste, il est souhaitable qu'un effort soit consenti pour mettre en place une véritable vérité des comptes en ce domaine, car il faut dédramatiser ce débat entre Paris, la région parisienne ou l'Ile-de-France - ces expressions étant pour moi ici synonymes - et la province, le reste de la France; nous ne pouvons le faire que si nous disposons d'un appareil statistique cohérent et adapté et c'est bien là l'objectif de ce colloque : un effort vigoureux est nécessaire et il est également possible. Des expériences menées dans certaines régions montrent que l'on peut aujourd'hui régionaliser le budget de l'Etat, même dans le domaine des transferts où actuellement la régionalisation des données ne concerne que 30% du total, et même aussi dans le domaine des dépenses de fonctionnement.

Voilà donc pour le constat. Comment allons nous, face à ce constat, essayer d'organiser nos discussions ? Nous allons peut-être prendre le problème à l'envers en examinant comment on répartit une richesse qui a été créée; encore faudra-t-il expliquer ensuite d'où vient cette richesse de la région parisienne par rapport au reste de la France.

La première partie de ce colloque sera donc consacrée aux transferts entre régions, essentiellement, sur la base des données publiques, c'est-à-dire là où il y a un pouvoir de contrainte venant de l'Etat. Resteront bien sûr en dehors du champ de l'analyse tous les transferts privés et Dieu sait s'ils sont importants en ce qui concerne la répartition des flux monétaires et financiers.

Comment pouvons nous le faire ? Il faudrait surtout ne pas voir le problème uniquement sous un angle statistique. La statistique est importante mais une réflexion théorique devra nous guider également dans nos travaux. Pour donner un exemple qui est largement suscité par l'actualité, si nous voulons répartir les dépenses militaires entre les régions, comment devons nous procéder ? Devons-nous considérer que le coût de la force océanique stratégique, basée à L'Ile Longue, doit être affecté à la région Bretagne, ce qui correspond tout à fait à une optique des flux de paiement, ou, au contraire, devons-nous considérer que cette force stratégique apporte sous forme d'un bien collectif pur une protection égale à tous les Français de telle sorte qu'à ce moment-là chacun en

est, d'une certaine manière, bénéficiaire au sens que les économistes donnent à la théorie du bénéfice ? Les travaux qui ont été menés, en particulier dans le laboratoire de l'OEIL à Paris XII consistent à voir quelle est la robustesse des répartitions des transferts entre les régions suivant que l'on accepte telle ou telle hypothèse. Voilà, par conséquent, quel sera l'objet de la première partie de nos travaux.

Puis, nous devons, dans une deuxième partie, en particulier à la suite des travaux de M. DUBOIS, essayer de nous interroger sur les différences de productivité et de rentabilité entre la région parisienne et le reste de la France, qui permettent d'expliquer le phénomène bien connu suivant lequel le niveau des salaires est supérieur - je n'oserai avancer un chiffre parce qu'il faudrait naturellement le qualifier en degré de qualification, en degré de compétence, de durée du travail, etc. - mais l'on avance à la louche des chiffres de 30 % voire 40% de supériorité, qu'il conviendra naturellement, sur le plan statistique de valider.

Ces différences de productivité peuvent être dues à de très nombreuses causes, mais sont-elles dues à une plus haute qualification du travail dans la région parisienne ? Sont-elles dues, au contraire, au fait que dans la région parisienne le capital productif est plus disponible ? M. DUBOIS propose très justement, me semble-t-il - et cela pourra être sur le plan statistique un des objets de la discussion - d'utiliser les données des bases de la taxe professionnelle. C'est un impôt qui est peut-être «imbécile» mais qui a le mérite de fournir beaucoup de renseignements statistiques et je vérifiais, avant de venir, sur les bases brutes de la taxe professionnelle des différentes régions françaises que, si la région parisienne comptait 33% de la masse des salaires imposables au titre de la taxe professionnelle, si les immobilisations, les bâtiments taxés au titre de la taxe foncière représentaient encore 28% du potentiel français, les outillages ne représentaient plus que 23% du total national ; ce qui semblerait - mais c'est un sujet de discussion - signifier que le niveau plus élevé des salaires franciliens s'explique mieux par le degré de qualification de la main-d'oeuvre que par une utilisation plus intensive du capital productif.

Voilà, je pense, des thèmes que nous devrions développer et mettre en relation, avec naturellement leur contrepartie : est-ce que des coûts apparaissent ? Tout le monde pense évidemment dans la région parisienne à l'importance des coûts fonciers et immobiliers importants ; est-ce que le

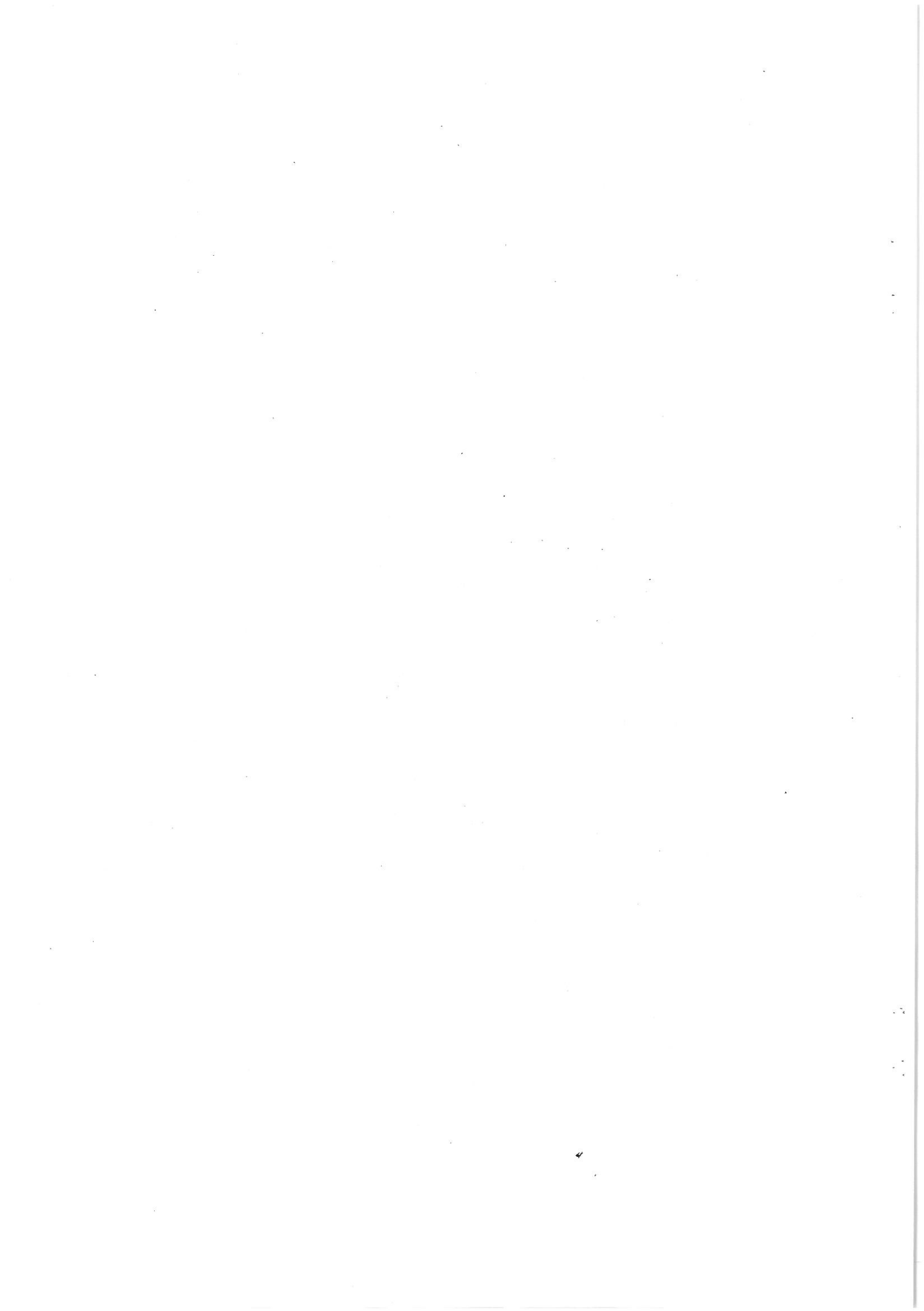
sursalaire est compensé par la rente foncière ? Est-ce que celle-ci paie les équipements collectifs comme la théorie économique le voudrait ? C'est tout un champ de recherche qui me semble intéressant.

Je n'oserai aller plus loin, Monsieur le Président, parce que j'en arriverai à dire "devrait-on aller jusqu'à régionaliser les pertes immobilières du Crédit Lyonnais ?" Si on abordait ce thème, on risquerait très fort de me faire perdre cette neutralité qui doit être mienne ; j'essaierai tout simplement de faire en sorte que chaque orateur puisse s'exprimer et que le débat avec la salle soit le plus fructueux possible.

Nous allons donc passer à la première partie de nos travaux concernant les transferts entre régions. J'ai le regret toutefois de vous dire que mon collègue et ami M. Claude LACOUR, souffrant, ne pourra nous présenter sa communication sur la recherche face aux insuffisances du système statistique. Je donne immédiatement la parole à M. LEFEBVRE, qui fait partie de la Direction Générale de l'INSEE.



**PREMIERE PARTIE :**  
**LES TRANSFERTS ENTRE REGIONS**



**M. LEFEBVRE, direction générale de l'INSEE**

Mon intervention portera surtout sur les informations statistiques disponibles en matière de transferts et d'échanges entre les régions plus que sur les informations portant sur la comptabilité régionale. Elle va s'articuler en trois parties :

- 1 - un panorama des données disponibles en matière d'échanges et de transferts,
- 2 - une évocation des points sur lesquels on a davantage de difficultés, où notre connaissance est plus lacunaire;
- 3 - enfin, quelques pistes de progrès sur lesquelles on a commencé à investir.

1 - **En ce qui concerne les données disponibles sur les transferts entre régions, on a tout d'abord des données sur les flux de population** ; il s'agit donc là de caractériser les migrations durables, définitives dans notre jargon, entre les différents espaces du territoire français. La source utilisée est le recensement de population. **Là, on mesure les échanges migratoires entre deux recensements** en se basant sur une des questions du recensement libellée ainsi en 1990 : « où habitiez vous au 1er janvier 1982 ? », date approximative du précédent recensement. Cela nous permet de décrire les échanges migratoires entre les régions, de les ventiler par sexe, par âge, par type de famille, par catégorie sociale, de répondre aux questions sur les flux d'actifs, les phénomènes de péri-urbanisation, etc.

Un exemple d'utilisation de ces données : entre 1982 et 1990, 920.000 provinciaux sont venus s'installer en Ile-de-France et 1.200.000 Franciliens sont partis en province. Bien évidemment on peut ensuite affiner l'analyse en regardant ce qui relève d'un phénomène de péri-urbanisation donc de débordement du bassin d'habitat de Paris, de retour au pays, etc.

**Un deuxième type de données disponibles sur les échanges entre régions concerne les flux quotidiens d'actifs, ce que l'on appelle "les migrations alternantes"**, c'est-à-dire le flux entre le domicile et le lieu de travail. Là encore on a des informations qui nous viennent du recensement de population. Pour chaque actif, on a son lieu de domicile et son lieu de travail avec une information au niveau de la commune. Cela nous permet de caractériser de la même façon les

échanges entre les régions et aussi de dessiner les aires d'influence des grands pôles d'emploi; cela nous a donc permis de dessiner les aires urbaines et de diviser l'espace en zones d'emploi.

**Sur les migrations alternantes, on commence à disposer à l'INSEE d'une source nouvelle : il s'agit des déclarations annuelles de données sociales (DADS).** Ces déclarations couvrent l'ensemble des salariés, à l'exception de la fonction publique d'Etat.

**Ces DADS permettent de mobiliser de l'information sur les salaires, les catégories sociales des salariés, le nombre d'heures travaillées, la période d'emploi du salarié, son lieu de résidence, son lieu de travail et certaines caractéristiques de l'entreprise où il travaille.**

L'utilisation de cette source va nous permettre de décrire, d'actualiser les données sur les migrations alternantes. Les données fournies pour l'instant seront au niveau de la zone d'emploi. Pourquoi ne descend-on pas à un niveau plus fin ? Parce que certaines des déclarations au titre des DADS sont faites de façon groupée par les entreprises; ainsi, une entreprise qui aurait plusieurs établissements à travers le territoire pourrait ne faire qu'une seule déclaration. On considère qu'au niveau de la zone d'emploi on dispose de suffisamment d'informations pour "dégrouper" ces déclarations; à un niveau plus fin, cela devient beaucoup plus difficile et demande plus de travail et de vérification.

Exemple de résultat que l'on peut tirer de la source DADS en se restreignant au champ des salariés à temps complet hors fonctions publiques d'Etat et territoriale. Si on regarde les échanges entre l'Ile-de-France et les autres régions, on avait 37.000 sorties d'Ile-de-France - des résidents franciliens qui travaillent en province - et 208.000 entrées en Ile-de-France - résidents de province qui travaillent en Ile-de-France - .

C'est assez logique, si on regarde les zones d'emploi de province qui sont les plus liées à l'Ile-de-France ; ce sont celles de la périphérie immédiate de la région. Celle qui arrive en tête est la zone du sud de l'Oise avec des flux de 29.000 salariés, soit à peu près 34% des salariés de cette zone d'emploi. Voilà donc une nouvelle source que l'on va pouvoir utiliser sur les migrations alternantes.



**Troisième type d'échange, assez lié à ces échanges domicile-travail, les flux de salaire.** On a vu que les DADS permettaient de mobiliser une information sur les salaires. On peut donc évaluer le montant de salaires perçus par les migrants alternants, ce qui correspond bien à un flux de salaires entre régions.

Sur le même champ que précédemment - salariés à temps complet hors Etat et collectivités territoriales - on peut donner le résultat suivant :

- les salaires perçus par les provinciaux qui viennent travailler en Ile-de-France représentent environ 33.800 MF, ce qui fait un peu plus de 8% de la masse salariale versée par les établissements localisés en Ile-de-France . C'est surtout l'ordre de grandeur qui est important.
- les flux inverses, c'est-à-dire les salaires versés à des Franciliens qui travaillent en province, s'élèvent à peu près à 6.200 MF.

Voilà pour les flux liés au travail, migrations domicile-travail et flux de salaires.

**Les transferts d'établissements constituent un quatrième type de flux mais il s'agit là de transférer des activités.** Ils sont suivis à travers deux sources : le répertoire SIRENE, qui enregistre toutes les entreprises et tous les établissements, et le fichier BRIDGE qui va faire un suivi plus approfondi en se polarisant sur les grands établissements.

Ces deux systèmes de description enregistrent les transferts d'établissements, leur origine et leur destination. On peut donc caractériser ces transferts selon les espaces d'origine et de destination ainsi que selon l'activité économique de l'établissement concerné.

Si ces sources nous fournissent des données qui, en théorie, sont annuelles, généralement on travaille sur des périodes plus longues, à peu près trois ans, ou moins, afin de disposer d'effectifs suffisants. Elles mettent en évidence un solde d'établissements qui est négatif pour l'Ile-de-France ; il y a davantage de transferts vers la province que d'accueils en Ile-de-France en provenance de la province; les régions qui en sont les plus bénéficiaires sont, comme pour les actifs, les régions

limitrophes. Mais Frédéric LAINE développera cet aspect des transferts d'établissements ultérieurement.

**Il existe un cinquième type d'échanges ou de flux : ce sont des échanges qui deviennent immatériels, ce que j'appellerai les flux de pouvoir.** L'idée est d'essayer de définir des liens de contrôle des éléments de l'appareil productif des régions - contrôle d'établissements et d'entreprises dont le siège est situé dans une autre région, contrôle des établissements et des entreprises par un groupe dont la tête de groupe est située dans une autre région - . La question est alors la suivante : « où sont les centres de décision qui vont diriger les économies locales ? ».

Sur les entreprises, on cherche à décrire les entreprises multirégionales qui sont donc implantées sur plusieurs régions. La source principale, c'est le répertoire SIRENE dans lequel on a le lien entre l'entreprise et l'établissement. Grâce à cette source on peut calculer par région la proportion d'emplois qui dépendent d'une entreprise multirégionale dont le siège est en Ile-de-France. Pour l'ensemble du secteur privé, sur l'année 1994, la proportion variait de 15 à 30% suivant les régions et dépassait 25% dans trois régions proches de l'Ile-de-France, la région Centre, la Picardie et la Haute-Normandie.

S'agissant des groupes, la source utilisée est l'enquête "liaisons financières" qui étudie les groupes implantés en France, et on identifie la tête de groupe. Là encore, on parvient à calculer la part des emplois d'une région qui dépendent d'un groupe étranger à la région.

L'INSEE a engagé des travaux qui visent à classer les territoires français; la maille prise pour ce classement étant la zone d'emploi, selon la proximité du centre de décision. On classe ainsi les zones selon le poids des PME locales, des groupes locaux, des groupes nationaux et des groupes étrangers.

**Les transferts de marchandises représentent un sixième type de flux sur lequel on a quelques informations.** Celles-ci sont collectées par le Ministère de l'équipement et des transports ; ce qui est disponible c'est une information sur les échanges entre régions, ventilés par type de produit et par type de transport; l'unité étant la tonne de marchandise transportée.

Voilà un panorama rapide des données dont on disposait sur les flux entre régions.

2 - La deuxième partie de mon exposé porte sur les **thèmes pour lesquels notre information est plus déficiente**. J'en citerai brièvement deux :

- **les liaisons inter-entreprises**, relations d'un fournisseur à un client, relations de sous-traitance, de donneurs d'ordre à sous-traitants. C'est une information qui est très précieuse mais qui est difficile à obtenir car elle est lourde à collecter auprès des entreprises.

- **les flux d'informations entre les régions**. C'est de plus en plus difficile à mobiliser, à localiser, dans la mesure où ces informations circulent de façon dématérialisée à travers les télécommunications, les réseaux, Internet, etc. Cela pose un problème certain parce que ces échanges ont une valeur marchande de plus en plus élevée.

3 - Je terminerai mon exposé par un **troisième point : les pistes de progrès que l'on essaie d'explorer**. J'en citerai là encore deux : **les flux liés aux dépenses de l'Etat** - cela rejoint les propos introductifs de tout à l'heure - **et les flux liés aux ménages**.

Sur les dépenses de l'Etat, l'INSEE a commencé à réfléchir en lien avec la Direction de la Comptabilité publique et certaines trésoreries de région. Cela a permis d'aboutir à une meilleure définition du problème pour essayer de répondre à la question : **quel type de dépense de l'Etat cherche-t-on à régionaliser, et, pour y répondre, dans quelle optique se place-t-on, le bénéficiaire direct de la dépense, le bénéficiaire final, et donc selon quel critère cherche-t-on à régionaliser les dépenses ?**

La réflexion qui a été menée a également permis d'explorer certains cas concrets et de regarder au niveau des trésoreries de région comment on pouvait procéder.

La difficulté de l'exercice tient essentiellement à la grande variété des situations, des circuits financiers possibles mis en oeuvre qui peuvent être centralisés ou décentralisés, qui peuvent permettre d'identifier plus ou moins facilement le lieu de la dépense et son bénéficiaire.

**Enfin, sur les revenus des ménages, le travail que l'on cherche à faire est de bien régionaliser les cotisations et les transferts.** On a vu que pour les salaires de la sphère privée on avait une piste intéressante, pour estimer des transferts. Là encore, pour les autres transferts affectant les ménages, la difficulté c'est la multiplicité des types de transferts et aussi le fait que l'information localisée n'est pas conservée à la source, parce qu'elle n'est pas forcément nécessaire aux organismes qui gèrent ces prestations. Ceux-ci peuvent en effet détenir cette information pour des besoins de gestion et ne pas la conserver par la suite.

**M. FREVILLE**

Je vous remercie, Monsieur LEFEBVRE. Nous aurons une discussion tout à l'heure, mais je me permettrai de vous poser la question suivante : nous avons aussi des informations sur les créations d'entreprises. Est-ce que la Région Ile-de-France est une pépinière de création d'entreprises plus fertile que le reste de la France ?

En ce qui concerne ce que vous disiez sur les transferts régionaux de l'Etat, une étude pilote a été réalisée par le Trésorier payeur général d'Ille-et-Vilaine pour la Bretagne : pour à peu près 70 MdF de dépenses effectuées par l'Etat, on observe qu'un peu plus de 50 milliards sont effectivement payés au niveau des comptables locaux, mais que 15 sont centralisés au niveau parisien - au niveau de la paierie générale du Trésor, de certains ordonnateurs comme le Ministère de l'Agriculture ou au niveau des ODAC (Organismes divers d'administration centrale) - avec toute la difficulté d'arriver à régionaliser ce qui n'est pas initialement régionalisable.

Mais nous allons justement examiner d'autres méthodes que les méthodes strictement statistiques en matière de comparaisons interrégionales ; elles vont nous être présentées par M. DAVEZIES, qui fait partie du laboratoire l'Oeil (Observatoire de l'Economie et des Institutions Locales), au sein de l'université Paris XII Val-de-Marne.

|                    |
|--------------------|
| <b>M. DAVEZIES</b> |
|--------------------|

Je vais vous parler de l'utilisation des statistiques en matière de comparaisons interrégionales, notamment sous l'angle des transferts entre les régions, en mordant peut-être un peu, sinon en termes de temps, du moins en termes de sujet, sur la question que devait traiter Claude LACOUR, c'est-à-dire la recherche face aux insuffisances du système statistique. S'il avait été là, je lui aurais dit que j'avais quelque peu envie de "marcher sur ses plates bandes", mais comme il n'est pas là, je peux le faire plus facilement.

Cependant, je ne vais peut-être pas parler directement des transferts, même si dans le débat on pourra y revenir. Il s'agit pourtant du sujet principal de mes travaux dans le passé. **Je voudrais en effet parler plutôt des données, c'est-à-dire ce que l'on m'a vraiment demandé, de l'utilisation des statistiques en matière de comparaisons interrégionales. Néanmoins, en se posant des questions sur les statistiques, on voit quand même apparaître assez clairement les transferts qui sont le sujet principal de cette partie de la réunion.**

A quoi servent ces comparaisons interrégionales ? Elles présentent bien entendu un intérêt académique, mais surtout un intérêt en matière de politiques publiques. Les comparaisons interrégionales quantifiées, utilisant donc les données statistiques, occupent une place importante sur le tableau de bord des politiques régionales : d'abord en France, évidemment, mais surtout et de plus en plus aujourd'hui à Bruxelles. Et, pourtant, ces données régionales posent des problèmes de traitement et de comparaison ; elles posent aussi des problèmes conceptuels relatifs à la façon dont ces chiffres sont produits.

De façon générale, on constate en France, mais aussi en Europe, à l'étranger, dans la littérature sur le sujet, qu'il y a **une confusion, un flou, dans la relation entre un concept statistique, son contenu réel et la représentation de ce que pourrait être le développement et l'économie d'une région.** Ce flou conduit à ce que souvent, dans les analyses et aussi dans la politique régionale, dans la presse, car elle joue un rôle important, **on mélange d'une part des concepts relatifs à des statistiques souvent mal maîtrisées et dont on connaît mal le sens exact, avec,**

**d'autre part, des représentations de l'économie ou de situations de développement économique et social régional qui ne sont pas très précises ; c'est ainsi qu'on arrive à des «bêtises».**

Je ne voudrais pas faire de provocation, mais beaucoup des éléments du débat et même des éléments de la loi sur l'Aménagement du territoire élaborée au début des années 1990, pourraient être relus à la lumière de ce que je suis en train de dire. Je citerai deux ou trois exemples :

- On a tendance, surtout en France - on retrouve cela dans beaucoup d'autres pays mais à un degré moindre - à préférer les idées aux chiffres. On a foncé tête baissée sur des questions qui demanderaient des quantifications rigoureuses, sans se poser la question de l'évaluation des mécanismes sur lesquels on souhaitait intervenir. En ce qui concerne le potentiel fiscal par exemple, vous vous souvenez peut-être d'un débat très agité au Sénat, où une majorité gouvernementale a finalement imposé, après un bras de fer avec le gouvernement, des objectifs en matière de péréquation fiscale, dont je n'ai plus les termes exacts en tête, mais qui visaient pour 2010 à une fourchette réduite de potentiel fiscal par habitant dans les départements français ; il ne fallait pas être en dehors de cette fourchette en 2010. A cet objectif imposé par le Sénat - M. Jean-François PONCET aura d'ailleurs l'honneur d'un dessin à l'encre de chine dans "Le Monde" sous le titre : "Le Sénat sauve la péréquation" -, le Gouvernement réagira évidemment en disant : " ce n'est pas sérieux, on a dit qu'on allait faire la révolution, d'accord ; certes il faut aménager le territoire mais on ne va tout de même pas aller au-delà de ce qui est raisonnable, notamment sur le plan budgétaire, et ce que vous demandez ne l'est pas".

Un certain nombre de travaux à l'époque, à commencer par ceux d'Alain GUENGANT, de l'université de Rennes, que connaît bien M. FREVILLE, et, plus modestement, ceux de l'OEIL, développés par MM. PRUD'HOMME et NICOT, montraient que nous étions, à l'époque de ce débat, dorénavant et déjà pratiquement dans la fourchette souhaitée pour 2010 !. Ce débat long, houleux, conflictuel - circonscrit en plus au sein de la majorité de l'époque - était donc inutile puisqu'on était déjà à l'intérieur de la fourchette. On a préféré les idées aux chiffres.

- Un autre exemple où finalement ce ne sont pas les idées qui ont précédé les données, c'est lorsque ces dernières sont utilisées sans véritablement réfléchir à ce qu'elles veulent dire.

Une phrase qui a été beaucoup diffusée au début des années 1990 et qui était issue des résultats du recensement - cela tombait au même moment que la discussion sur l'aménagement du territoire - concernait le "rapt de l'Ile-de-France sur l'emploi national". En gros, 50 à 55% du solde net de création d'emplois en France entre 1982 et 1990, avaient bénéficié à l'Ile-de-France. En 1992/93, à l'occasion du débat relatif à l'aménagement du territoire, tout le monde avait ce chiffre en tête et nombreux étaient ceux qui disaient : "c'est absolument scandaleux, ce n'est pas normal, il faut remédier à cette situation". Le problème, c'est que déjà en 1992/93, pendant que se tenait ce débat, on entrait dans la récession et que les chiffres de 1990 n'étaient plus vrais ; déjà en 1992/93, en termes de position relative, l'Ile-de-France était revenue à sa position de départ de 1982, c'est-à-dire qu'on ne se rendait pas compte que travailler sur des chiffres portant sur la période 1982/90, c'est-à-dire rapporter une situation de conjoncture basse à une situation de conjoncture très haute (1982 d'un côté, 1990 de l'autre) faisait évidemment apparaître des situations explosives, dans la mesure où l'on sait par ailleurs que la réaction des territoires à la conjoncture macro-économique n'est pas la même. Quand il y a croissance économique, la croissance n'est pas identique dans les Hauts-de-Seine et dans les Landes. De la même façon, en cas de récession, elle n'est pas non plus la même dans ces deux départements ; la réaction à la conjoncture est beaucoup plus forte dans les deux cas dans les Hauts-de-Seine. **La région parisienne réagit aussi beaucoup plus violemment que les autres régions aux changements de conjoncture ; en cas de récession comme de croissance, ce sont évidemment les secteurs géographiques les plus engagés dans la production, donc les plus développés, qui subissent les plus fortes variations.**

Dès lors qu'on utilisait pour l'ensemble de la politique régionale, y compris pour les réflexions sur la révision du Schéma directeur de l'Ile-de-France, les données des recensements et dans la mesure où ceux-ci sont faits à des dates parfaitement conventionnelles sur le plan administratif - 1982 et 1990 n'ont pas été choisies comme des dates représentatives mais parce qu'il y a des recensements tous les sept ou huit ans - les conclusions des analyses dépendaient des variations conjoncturelles. Si on avait fait des recensements en 1984 et en 1993, on aurait eu tout à fait autre chose et on

aurait dit : «c'est incroyable, la Région Ile-de-France stagne» et il y aurait eu une véritable mobilisation de la province pour faire quelque chose pour la Région Ile-de-France.

- Je voudrais citer un dernier exemple qui concerne le capital public. Il a déjà été évoqué tout à l'heure. Il y a eu effectivement une campagne de presse - c'est pourquoi je parlais tout à l'heure de la presse qui a un rôle majeur - organisée par le GERI en 1990 sur un autre «rapt» qui serait opéré par l'Ile-de-France sur les dépenses d'investissement civil de l'Etat.

Un certain nombre d'analyses qui sont simplement la reprise des données de la Comptabilité Publique sont diffusées régulièrement via l'INSEE. On voit apparaître que l'Ile-de-France est privilégiée en matière d'investissement civil de l'Etat. C'est, là encore, une mobilisation de pratiquement tous les journaux - Libération, le Figaro, France Soir, le Monde - qui tous, ont fait leur une sur le «déménagement du territoire», la «faillite de la solidarité publique» - et j'en passe. Vous avez peut-être lu ces articles à l'époque ; c'était au mois de juillet, les gens étaient heureusement en vacances, et, en fait, on soutenait l'idée assez plausible qu'effectivement il y avait faillite de la solidarité territoriale et que, finalement, l'Ile-de-France se développait grâce à la province.

C'est, là encore, un abus scandaleux. Les dépenses d'investissement civil en France sont d'abord le fait des collectivités locales et celles de l'Etat pèsent moins lourd que les dépenses d'investissement militaire (c'est peut-être moins vrai depuis un an ou deux avec les inflexions assez fortes de la politique de défense). Mais, au début des années 90 on dépensait encore plus d'argent en investissements militaires qu'en investissements civils. Si l'on prend l'investissement civil localisable, c'est-à-dire les objets physiques, - les dépenses d'étude qui représentent un gros paquet des dépenses d'investissement civil de l'Etat ne sont pas localisées par la Comptabilité Publique -, il représente, en gros, 1,5% du budget de l'Etat et, quand on se lance dans ce genre de campagne, on oublie de le dire et surtout de parler effets territoriaux des 98,5% du budget de l'Etat qui, évidemment, ont des effets très différents.

J'en viens à la deuxième partie de mon exposé et à la question de la relation entre les concepts statistiques et les représentations du développement régional ou de la santé d'une économie



régionale. On a beaucoup de difficultés à **définir ce qu'est un état de bonne santé d'un espace** ; on sait assez bien reconnaître la mauvaise santé : quand on se promène dans le bassin minier, on est sûr de ne pas faire d'erreur en disant qu'un véritable problème se pose, mais en revanche on ne sait pas bien définir ce qu'est un état de développement d'une région qui ne se porte apparemment pas trop mal.

Il existe trois types de représentations du développement régional ou local qui sont très distinctes, difficilement intégrables - mais si M. LACOUR avait été là, il aurait sûrement trouvé ce que je dis insuffisant et fourni d'autres définitions de ce qu'est le développement -. Ces trois types de représentations sont servies par trois types de données qui sont très distinctes et, finalement, c'est dans une sorte de disjonction entre ces trois approches que l'on voit apparaître les transferts interrégionaux de revenu (dont on m'a demandé de parler) :

**- la première approche est celle du développement économique régional en terme de système productif.** Le développement régional est le développement de l'activité, la valeur ajoutée, et cette acception-là est servie par une donnée qui existe, ou existait jusqu'en 1992, qui est le PIB régional. L'INSEE produit des PIB régionaux de façon régulière, annuelle depuis 1975 approximativement. Cela s'est un peu interrompu en 1992 pour des raisons indépendantes de sa volonté, car il y a eu un changement de nomenclature qui pose des problèmes d'adaptation. Ces PIB régionaux occupent une place majeure sur les tableaux de bord des analystes des politiques régionales.

On utilise de façon régulière le PIB par habitant. A Bruxelles, l'éligibilité au Fonds structurel de la Commission, c'est clairement le PIB par habitant des régions en parité de pouvoir d'achat : vous êtes au-dessous ou au-dessus de 75 % de la moyenne communautaire, et vous avez ou vous n'avez pas d'aides régionales (Fonds Structurel Objectif 1). Donc, c'est un critère d'éligibilité aux aides et c'est ce PIB que l'on utilise de façon régulière pour analyser la richesse de la région. Ce PIB pose pourtant un certain nombre de problèmes. D'abord **le PIB par habitant n'a pas grand sens**, il faudrait dire le PIB par actif car le PIB, c'est la valeur ajoutée créée. **Il pose deux grandes familles de problèmes qui sont souvent sous-évalués :**

On considère d'abord, de façon générale, que le PIB c'est le revenu. C'est une mauvaise habitude prise par les comptables nationaux et les macro-économistes ; quand on dit que le PIB de la Mauritanie représente telle valeur, on pense que c'est le revenu des Mauritaniens ; si on parle du PIB du Royaume-Uni, cela donne une idée du revenu des gens du Royaume-Uni et, finalement pour le Nord-Pas-de-Calais, c'est un peu la même chose pense-t-on, c'est le revenu du Nord-Pas-de-Calais. C'est faux ! Le revenu des habitants du Nord-Pas-de-Calais n'a pas grand chose à voir avec le PIB du Nord-Pas-de-Calais. Pourquoi ? Parce que dans des systèmes régionaux, il y a une forte intégration de l'appareil productif, une forte intégration des entreprises interrégionales, et il est évident que la création de valeur ajoutée dans un espace ne correspond pas forcément à la rémunération de la production de cette région.

J'ai noté des chiffres qui nous ont été donnés tout à l'heure, et que je ne connaissais pas, sur le problème des migrations alternantes. On vient de nous expliquer que 208 000 personnes viennent, tous les jours, travailler dans la région parisienne, ce qui représente 33 MdF et 8% de la masse salariale. Ces 208 000 personnes qui viennent tous les matins travailler dans la région, contribuent au PIB de l'Ile-de-France et non pas au revenu de ses habitants car leurs salaires repartent vers la Picardie, le Centre-Est, etc.

De façon plus générale, il y a des entreprises pluri-territoriales qui travaillent sur l'ensemble du territoire et dont la valeur ajoutée est répartie de façon très conventionnelle par l'INSEE entre les différentes régions et d'une façon qui n'a pas grand chose à voir avec la répartition régionale de la rémunération des facteurs de production.

D'autre part, il y a des mécanismes extrêmement importants qui ne sont pas des mécanismes directs de rétribution des facteurs concourant à la formation de PIB et qui passent par le biais des tuyaux publics ; la dépense publique aujourd'hui pèse pratiquement 51% du PIB en France. Il est évident, dès lors, qu'il n'y a pas de rémunération directe, de "tuyau" direct entre la création de la valeur ajoutée localisée et le revenu disponible local.

**Le mode de calcul et sa signification constituent un deuxième problème relatif au PIB.** Le PIB régional n'a pas grand sens comme indicateur de revenu régional, je viens de le dire, mais on

peut se demander aussi s'il n'offre pas une représentation biaisée de la valeur ajoutée créée dans la région ! Et cela pour plusieurs raisons :

La première raison, c'est qu'à l'intérieur du PIB régional, il y a au moins trois éléments qui n'ont aucun rapport avec la valeur ajoutée et encore moins avec la performance des facteurs régionaux de production. En gros, je rappelle que la valeur ajoutée c'est le produit des ventes moins les consommations intermédiaires. (i) **La valeur ajoutée publique ne découle pas de ventes** - je suis fonctionnaire, je ne vends pas mes cours, heureusement pour moi ! - donc pas de valeur ajoutée au sens pur de ce terme. (ii) **Le crédit-bail et les loyers fictifs et réels qui sont comptabilisés dans la valeur ajoutée, ce qui pose des problèmes conceptuels** qu'il serait trop long de développer ici, mais qui sont assez sérieux, notamment de double compte en matière de valeur ajoutée (cela représente 10% du PIB). On pourrait en effet considérer, comme le dit la théorie économique, qu'une partie du loyer reflète et absorbe une partie de la valeur ajoutée locale (la rente foncière). (iii) **La troisième composante a trait à la banque, à la valeur ajoutée du secteur financier et bancaire** ; d'abord cela n'apparaît pas très clairement comme étant un secteur à production de valeur ajoutée (la comptabilité nationale le considère comme un secteur intermédiaire et non comme un secteur de création de valeur). C'est un secteur un peu résiduel ; on évalue un solde d'activités bancaires très éloigné de la notion même de valeur ajoutée qui figure aussi dans le PIB régional.

Au total, ces trois secteurs «douteux» représentent à peu près 40% du PIB régional qui n'ont pas grand chose à voir avec la valeur ajoutée créée régionalement avec des facteurs régionaux de production. Pourtant, ce que l'on cherche à faire, c'est évaluer la capacité de production de richesses d'une région et des facteurs de production. Cela ne pourrait se faire qu'avec 60% du PIB régional actuellement utilisé.

**Le second problème qui concerne le PIB, c'est que la France, - et c'est vrai pour d'autres pays - ce n'est pas vingt-deux petites régions concurrentes et autonomes et qui n'entretiennent pas de relations, c'est «France Incorporated».** Mais on n'a pas de tableau d'échanges industriels inter-régionaux pour donner de la chair à cette idée, même s'il y a eu des tentatives, et M. FREVILLE, notamment, a beaucoup travaillé dans ce sens dans le passé, mais

il y a moins de travaux aujourd'hui ; on peut mentionner les travaux de Raymond COURBIS à Nanterre qui a essayé de faire de tels tableaux à la grande époque des modèles de prévision (REGINA) ; M. LEFEBVRE de l'INSEE nous a parlé tout à l'heure des problèmes dans les analyses des flux industriels que l'on a beaucoup de difficultés à mesurer ; bref, on a du mal à documenter cette idée, mais on sait très bien que la France c'est «*France Incorporated*». Si on prend la valeur ajoutée industrielle par exemple, 70% de celle-ci provient d'établissements pluri-régionaux : un siège social dans une région, un établissement dans une autre, des centres de logistique dans une troisième, sans que le patron de l'entreprise ait une idée claire de la création et de la contribution de la valeur ajoutée de chacun des établissements dans la valeur ajoutée totale. Et d'ailleurs la question ne se pose pas pour lui.

En revanche, l'INSEE doit se la poser car à un moment donné, il faut se dire : «la Franche-Comté a produit tant et le Nord-Pas-de-Calais a produit tant» ; **que fait l'INSEE ?** - ce n'est pas une accusation, il est difficile de faire autrement, (c'est un sale boulot, mais il faut bien que quelqu'un le fasse...) -. **Elle répartit la valeur ajoutée des établissements pluri-régionaux dont je vous ai donné le poids dans le produit national, au prorata de la masse salariale des différents établissements régionaux.**

Cela reste peut-être convenable pour les services, si l'on suppose que la répartition du capital productif des services est proportionnelle à celle de la masse salariale, mais on est sûr que cela pose un véritable problème pour l'industrie ; en clair, vous avez par exemple la sidérurgie : une tour à La Défense avec des cols blancs et d'énormes usines très capitalistiques en Lorraine avec quatre ouvriers en bleu de travail ; l'ensemble du dispositif produit une grosse valeur ajoutée que l'on va répartir tranquillement au prorata de la masse salariale de ces deux établissements. L'essentiel sera crédité à La Défense et trois kopecks à la Lorraine. Vous voyez que c'est une représentation - ç'en est une - mais elle est un peu moins évidente à utiliser qu'on aurait pu l'imaginer. Cela pose le problème de l'absence de prise en compte du capital productif dans la formation de la valeur ajoutée. Cette contribution du capital est ignorée parce que l'on ne connaîtrait pas la répartition spatiale du capital productif en France. Il faut corriger ce point qui semblait admis dans les années passées : **on ne connaît pas la répartition du capital productif par régions et par secteurs parce que l'administration fiscale ne veut**

**pas la fournir.** Comme le disait M. FREVILLE tout à l'heure, **on a une source extraordinaire d'informations sur ce sujet qui est la base de la taxe professionnelle qui existe à l'établissement, au niveau local, départemental, régional, avec la composante «matériel et outillage» et on doit pouvoir utiliser cette donnée pour arriver à faire des essais d'introduction du capital productif dans la répartition du PIB entre régions françaises.**

Des travaux sont d'ores et déjà menés actuellement à l'INSEE, avec François YATTA qui est dans la salle et qui travaille activement là-dessus avec Robert REYNARD de l'INSEE Rhône-Alpes. Ils produisent des PIB régionaux intégrant la contribution du capital productif, en utilisant des données régionales agrégées de valeur du capital productif. N'ayant pu avoir ces données par secteur, ils ont été obligés d'estimer la répartition sectorielle de ce capital (en utilisant, pour l'industrie, des clefs de répartition tirées des données sectorielles et régionales d'emploi de fabrication fournies par la grille STRATES de Beckouche et Damette). Même s'ils ne produisent pas de « vrais PIB régionaux » (qui par définition n'existent pas et n'ont pas la réalité, par exemple du revenu des ménages, le rattachement d'une valeur ajoutée à un territoire procédant de toute façon de conventions discutables), leur travail a la vertu de donner une représentation assez différente et sûrement plus convaincante de ce que sont les contributions respectives des régions françaises à la création de valeur ajoutée, mais a pour conséquence de jeter le doute sur la foi aveugle des politiques régionales dans l'actuel indicateur de PIB régional.

**- Il existe une deuxième acception du développement économique qui est celle du développement du bien-être dans une région. A ce moment-là il faut tenir compte, non pas du PIB mais du revenu.**

Le PIB est et restera un concept. Le revenu est une réalité. Personne dans cette salle n'a jamais vu un PIB, national ou régional. Tout le monde sait précisément ce qu'est un revenu. Pourtant, le revenu disponible régional est une donnée assez rare dans les pays européens ; il existe en France, l'INSEE le publie depuis trente ans et continue de le publier dans les Comptes Régionaux des Ménages.

Le RDB (Revenu Disponible Brut) est quelque chose qui est plus proche de la réalité que le PIB. La relation entre le concept statistique de revenu et la représentation du niveau de vie et de

développement est beaucoup plus forte, parce que le revenu régional intègre effectivement l'ensemble des transferts monétaires publics, les prestations sociales, qui pèsent 30 à 35% du revenu disponible des ménages aujourd'hui, et il intègre aussi les transferts privés interrégionaux ; on a donc une notion plus claire de ce qu'est l'état de développement d'une population au point de vue du bien-être. Ce revenu pose le problème de ne pas intégrer les transferts publics rendus en nature, qui représentent un volume très important, qui bénéficient aux ménages sous forme de consommation publique gratuite, mais qu'une régionalisation du budget de l'Etat, comme celle que nous avons menée, permet par ailleurs de cerner.

Pour résumer, ce qui est très frappant dans ces deux premières approches, c'est que **si l'on prend le PIB par habitant ou le revenu des ménages des régions françaises, on a des chiffres extrêmement différents**. Le rapport présenté par M. Paul DUBOIS met l'accent là-dessus : 29% du PIB national en Ile-de-France, 23% du revenu des ménages : il y a là un véritable problème pour l'analyste, et plus encore pour les politiques régionales. Effectivement, quand on travaille sur les disparités en France et que l'on utilise comme on le fait systématiquement aujourd'hui le PIB, 29% cela paraît scandaleux ! Certains diront, et je vois que Marie-Paule ROUSSEAU s'agite sur son siège : «c'est normal, c'est la surproductivité liée aux avantages de la concentration parisienne», mais c'est quand même ce 29% qui est un chiffon rouge que l'on agite devant les élus.

Une autre façon de regarder les choses - c'est la bouteille à moitié vide ou à moitié pleine - consiste pourtant à dire «attention, 23% du revenu des ménages avec cette surproductivité, c'est extraordinaire, nous avons un mécanisme extraordinaire de péréquation, nous avons des transferts colossaux pour avoir un tel décalage entre la contribution à la création de richesse et le bénéfice tiré de celle-ci dans la Région Ile-de-France». On le voit, difficile de concilier - et de réconcilier - ces deux approches de ce qu'est le développement régional.

- Et je terminerai par **une troisième acception du développement régional ou local qui pourrait être une acception en termes de développement socialement durable, de développement dans la cohésion**. Et, là, malheureusement, on a l'impression que **ni le PIB, ni le revenu ne sont suffisants pour saisir cela**. Finalement, de quelle façon se répartissent les revenus ? Il y a plusieurs systèmes, il y a l'entreprise, l'activité en général qui rémunère le travail, l'Etat

opère une redistribution entre les ménages. Mais le chaînon final, celui qui manque encore à l'analyse, c'est la répartition du revenu entre ceux qui le perçoivent et les autres, le partage de l'argent dans les familles, entre les actifs et plus généralement les personnes titulaires d'un revenu et les autres.

Et, là encore, actuellement une chose est très frappante : on voit au niveau local et régional un ensemble de situations alarmantes de pauvreté qui n'ont pas grand chose à voir avec l'évolution du revenu ou l'évolution du PIB et qui découle simplement d'une évolution des mécanismes de répartition liés à la famille.

Par exemple, dans une région comme le Nord-Pas-de-Calais où il y a une augmentation du nombre des ménages cinq fois plus rapide que l'évolution de la population et évidemment incomparablement plus rapide que l'emploi, qui lui régresse en volume, il y a un désajustement arithmétique d'origine démographique, indépendamment de la situation économique de la région, entre ceux qui ont un revenu et ceux qui n'en ont pas.

Si l'on se représente une région ou une ville comme une sorte de jardin, on peut dire que le revenu c'est le gros tuyau qui amène tant de litres d'eau sur une surface de tant de mètres carrés de jardin. C'est le revenu qui nous donne ce débit. Il peut être bas ou élevé, et c'est important de le savoir. Mais ce débit ne nous dit pas tout, loin de là. En effet, si vous avez un jardin vous savez que ce n'est pas seulement ainsi que cela marche. Il faut aussi de l'eau partout, des «pissous» installés dans toutes les jardinières.

Le soin du jardin, mais la société fonctionne de la même façon, c'est autant une affaire de répartition des « pissous » entre les jardinières que de volume d'eau utile. Dans la société, les «pissous» sont les titulaires de revenu, les jardinières sont les ménages. Si l'on reprend l'exemple que l'on a étudié dans le Nord-Pas-de-Calais, même si l'emploi a régressé en 15 ans, le nombre de « pissous » a augmenté, du fait de la montée en puissance des retraités. Et il a augmenté plus vite que la population sur la période. Tout devrait donc aller bien ou pas trop mal. Mais le problème, c'est que ce sont les jardinières/ménages dont le nombre a explosé !

On a fait une analyse assez approfondie : on a regardé comment évoluaient les ménages, la montée en puissance des ménages bi-actifs (une jardinière, deux «pissous»), des ménages avec une seule personne active ou retraitée, etc., et la montée en puissance, en contrepartie, des ménages avec deux chômeurs ou des ménages d'inactifs sans rémunération, et on arrive ainsi, à peu près, à 80.000 ménages (plus de 200.000 personnes) qui se trouvent sans «pissou» et qui sont ceux qui bénéficient aujourd'hui du RMI, alors que, comme on l'a dit, le pourcentage de personnes titulaires d'un revenu dans la population de la région a en fait augmenté dans la période !

On se rend donc bien compte que pour comprendre l'état de développement d'un espace, en terme de cohésion (ou de développement socialement durable), ce n'est pas avec les seuls PIB ou revenu que l'on peut progresser, mais qu'il faut aussi pousser beaucoup plus loin l'analyse de la répartition du revenu. Ces trois approches, en terme de PIB, de revenu et d'ajustement des sources de revenu à la structure des ménages, sont complémentaires et non substituables. Il y a différentes conceptions, plus distinctes que ce que l'on croit, de ce qu'est le développement régional ou local. Le PIB régional qui est, et de plus en plus, notamment à Bruxelles, considéré comme l'alpha et l'oméga du diagnostic de développement régional, n'en est malheureusement souvent que l'alpha et gros bêta.

#### **M. FREVILLE**

Je remercie M. DAVEZIES pour ses propos percutants ; je pense qu'ils amèneront un débat fructueux. Vous avez posé, dans la première partie, le problème de la localisation des investissements publics en France; nous pourrions peut-être en débattre; dans la deuxième partie, vous avez montré l'écart existant entre les PIB et le revenu régional, et vous avez mis en valeur le rôle des transferts publics pour expliquer cela, indépendamment des problèmes de répartition de valeur ajoutée des entreprises multirégionales. Le débat va être ouvert pendant quelques instants.

Vous avez tenu des propos assez vifs concernant les statistiques du GERI. Estimez-vous que cette vision d'une surconcentration des investissements publics, ou plutôt de l'Etat, dans la région parisienne est une notion nouvelle ou qu'elle existe depuis longtemps ?



|                    |
|--------------------|
| <b>M. DAVEZIES</b> |
|--------------------|

Les chiffres du GERI sont ceux de la comptabilité nationale publiés par l'INSEE de façon régulière annuellement ; ils ne sont pas discutables, c'est l'usage qui en est fait qui l'est, le fait d'avoir dit que c'était cela la dépense publique en France. Par ailleurs, si on prend effectivement l'investissement général, on devrait pouvoir mieux l'apprécier dans la mesure où l'investissement public en France est fait essentiellement par les collectivités locales et que celles-ci elles-mêmes sont largement financées, soit par dotation par les différentes dotations de l'Etat aux collectivités locales qui ont un très fort effet péréquateur - ce que j'ai évoqué aussi et ce qui permet à des collectivités de développer leurs investissements -, soit par des impôts pratiquement de nature nationale dans la mesure où ils sont payés par des non résidents dans les collectivités locales, comme la taxe professionnelle. La taxe professionnelle est fixée localement mais est payée nationalement. Il y a donc des mécanismes de péréquation extrêmement puissants qui n'ont pas été soulignés par le GERI.

Qu'il y ait eu un peu plus d'investissement public dans la région Ile-de-France, c'est vrai, ce n'est pas discutable, mais on est sur la marge, d'autant plus que la comptabilité publique, il faut voir ce que c'est, c'est important - ce sont des routes, des bâtiments scolaires, des universités - mais ce n'est pas le TGV ou les réseaux ferrés, ce n'est pas l'EDF ni les Télécom ; ils ne sont pas pris en compte dans les investissements publics que suit la direction de la comptabilité publique ; ceux-là, ce sont vraiment des investissements lourds, stratégiques, dont il est probable qu'aujourd'hui tendanciellement ils ne servent pas trop le développement des régions en retard ; ils servent plutôt les régions les plus solvables et développées et cela n'apparaît pas dans la comptabilité publique.

Si j'étais au GERI j'aurais tenté l'analyse - s'il avait fallu développer un discours et appuyer sur un *warning* en disant "attention, casse-cou pour la politique d'aménagement du territoire" - en regardant les autres investissements qui sont publics mais qui ne sont pas dans la nomenclature de la comptabilité publique, je le répète, comme ceux qui sont financés par la SNCF, France Télécom, EDF-GDF, etc.

|                            |
|----------------------------|
| <b>M. LOINGER, GEISTEL</b> |
|----------------------------|

Je me demande s'il ne faudrait pas revoir la nature même du débat; est-ce que cela se pose en termes de la répartition de la richesse entre Paris-province, ou Ile-de-France-province, ou plutôt entre l'aptitude à s'appuyer sur des facteurs de croissance et de développement de façon égalitaire ou à peu près homogène entre l'Ile-de-France et la province ?

Mon sentiment c'est que là il y a véritablement problème, c'est-à-dire que le pouvoir de décision semble quand même largement surreprésenté sur la région Ile-de-France par rapport au reste du pays, ce qui n'est pas forcément une critique en soi en termes de dynamique économique globale et en termes de logique macro-économique, mais on peut se demander si les grandes métropoles de province ont atteint une capacité d'initiative susceptible d'entraîner leur propre économie locale au même rythme que l'Ile-de-France.

C'est sur le captage des facteurs les plus dynamiques de la croissance qu'il y a peut-être un problème; ce n'est pour autant dire qu'il faut répartir de façon égalitaire, mais il faut peut-être se demander en quoi l'Ile-de-France peut contribuer à faire en sorte que la croissance et les facteurs avancés de la croissance soient répartis sur l'ensemble de l'économie nationale et non pas concentrés sur la fraction francilienne. C'est un peu une façon de déplacer le débat en quelque sorte.

|                          |
|--------------------------|
| <b>M. ROSSIGNOL, GIM</b> |
|--------------------------|

Je réagis à l'intervention précédente, parce que je voudrais recommander l'abandon de l'utilisation d'expressions comme celle que nous venons d'entendre sur le *captage des facteurs les plus dynamiques de la croissance* pour caractériser le système économique d'une région qui, depuis quelques années, perd de l'emploi relativement à l'ensemble de la France, notamment dans sa composante industrielle. C'est donc inexact et de nature à réveiller les oppositions dont nous soulignons, au début de la réunion, qu'il fallait les dépasser.

Sur le thème des investissements, je suis tout à fait reconnaissant aux deux orateurs qui ont abordé le problème de la répartition des investissements publics d'avoir insisté sur leur rôle restreint sur l'ensemble de la répartition territoriale des facteurs que nous cherchons à saisir. J'ajouterai, parlant de l'Ile-de-France, qu'il faut aussi prêter attention à la nature de ces investissements, et M. DAVEZIES vient de le dire sous une forme un peu différente.

Il est en effet évident que quand on construit une liaison TGV entre l'Ile-de-France et d'autres régions, la longueur de la ligne TGV dans chaque région n'est pas représentative de l'efficacité d'ensemble de cet investissement pour chacune d'elle. Il est non moins évident que si l'on affecte à l'Ile-de-France la totalité des investissements de prestige réalisés depuis une vingtaine d'années sur son sol, par exemple la Grande Arche, la Bibliothèque de France, le Stade de France, etc., on lui en attribue une part trop forte, car ils ont aussi une utilité nationale. **Tous les types d'investissement, ou pour être plus précis, tout ce que l'on appelle investissement dans le cadre de la prise en compte des dépenses de la comptabilité publique, n'ont pas des effets semblables de création de revenus futurs, ce qui, en principe, devrait être le propre d'un investissement, pour les régions où cela se produit. Il faudrait s'attacher aussi à distinguer ces différences.**

**M. TERRIER, DATAR**

Je voudrais réagir aux réactions de M. ROSSIGNOL et de M. LOINGER. M. ROSSIGNOL évacue le problème un peu vite en disant que l'Ile-de-France perd des emplois et, évidemment, des emplois industriels. On l'a beaucoup souligné, l'Ile-de-France n'est pas une région, c'est un système, et un système extrêmement complexe qui se nourrit et qui évacue certains de ses produits. **A partir du moment où on concentre énormément de choses à Paris, tout ne tient pas au centre et les choses débordent de plus en plus et de façon de plus en plus lointaine.** Il est clair que les usines Renault sont parties de plus en plus loin. Peut-on dire que l'Ile-de-France perd des emplois industriels ? Bien sûr, si on regarde l'Ile-de-France, mais le système de Paris est en train de s'étaler, les usines sont aux franges et elles ont toujours été de plus en plus loin.

Bien sûr, si on se situe dans un contexte régional en fixant les limites de l'Ile-de-France, il est clair que l'Ile-de-France perd des emplois industriels, mais on ne peut pas dire que Paris est une région qui s'appauvrit parce que l'emploi industriel s'en va ; il s'en va parce qu'il n'existe plus ni possibilité ni volonté de s'implanter au centre ce qui repousse les activités à la périphérie; c'est un peu complexe à analyser mais on ne peut pas dire que Paris se dépeuple de son industrie de façon aussi simple.

**M. FOURIER**

Je peux vous rassurer et vous dire que ce sujet est aussi traité par le CRIES à la demande de la préfecture et du conseil régional d'Ile-de-France; nous sommes en train de l'étudier dans un autre groupe de travail intitulé "Bassin parisien", avec l'aide de toutes les régions concernées et le colloque de l'année prochaine aura effectivement pour sujet ce que vous venez de dire. En effet, il est difficile de savoir - on n'a pas encore la réponse - où sont les limites réelles de l'Ile-de-France. On est en train d'essayer d'étudier les jonctions; c'est aussi un sujet très mal connu mais que l'on essaie de creuser.

**M. FREVILLE**

De toute façon, la région n'est pas un Etat ; c'est une entité dont les limites ont une part d'arbitraire très grande et qui est extraordinairement ouverte sur l'extérieur. Quand pour un Etat la propension à importer est, disons, de 30%, elle passe à 70% et plus pour des régions centrales, et je ne parle pas des régions frontalières. Quand on a des entités aussi ouvertes sur l'extérieur, on entre effectivement dans le cadre de systèmes qui sont d'une nature tout à fait différente, et les concepts employés pour une économie nationale ne conviennent plus nécessairement pour analyser les forces de développement.

**M. CAHN, CCIP**

Je voudrais réagir aux liens qu'établissait, avec beaucoup de pertinence, M. DAVEZIES entre structure et conjoncture. Il était parti d'un certain nombre d'affirmations du GERI en disant que celles-ci, pour le moins, étaient sujettes à débat.

Ce qu'il a dit peut aussi alimenter peut-être un certain débat. On ne doit pas raisonner, dit-il, depuis 1990 avec les chiffres du recensement, notamment les évolutions 1982/90 ; bien sûr, il serait absurde de prolonger les tendances au-delà de 1990, alors qu'on avait connu auparavant une croissance régionale tout à fait exceptionnelle. En effet, on peut penser que dans les premières années de 1990 il y a eu une décroissance relative à la mesure du boom des années précédentes.

**Néanmoins, je m'interroge sur l'affirmation selon laquelle notre région réagirait plus violemment à la conjoncture que le font les autres régions françaises.** Un certain nombre d'éléments portent à penser qu'au moins dans les dernières années, en particulier à partir de 1994 - je pense notamment à l'emploi - ce n'est pas le cas.

C'est probablement une question à étudier en région d'Ile-de-France : **quelle est la réactivité relative de notre région notamment en matière d'emploi par rapport à la conjoncture ? Les travaux que nous avons menés nous suggèrent qu'au contraire - cela reste à clarifier - la région d'Ile-de-France réagirait avec retard et avec une amplitude moindre à la conjoncture générale.**

**M. LEFEBVRE**

Sur la question que vous avez posée concernant les créations d'entreprises, je n'ai pas mentionné les données disponibles en matière de création d'entreprise, parce que je parlais plutôt des transferts. Nous enregistrons les créations d'entreprise dans notre répertoire d'entreprises et d'établissements et nous avons mené des travaux méthodologiques sur la création d'entreprises et d'établissements, dans la même veine que pour les transferts. Cela nous permet de calculer des

taux de création d'entreprises; le suivi que nous faisons des entreprises créées nous permet d'avoir des informations sur les taux de survie, par exemple à cinq ans, des entreprises.

Quels sont les résultats dont on peut disposer ? Par exemple, si l'on cherche à comparer la région d' Ile-de-France à d'autres régions en matière de créations d'entreprises, si on raisonne en termes de taux de création, dont le rapport des créations d'une année au stock moyen de l'année, la région d' Ile-de-France a un taux de 10,9% qui est supérieur d'un point à la moyenne nationale, et l'Ile-de-France se place dans les trois régions pour lesquelles le taux de création est le plus important derrière le Languedoc-Roussillon et à égalité avec Provence-Alpes-Côte d'Azur. Pour le taux de survie, celui de l'Ile-de-France est voisin de celui observé sur l'ensemble du territoire.

Ensuite, une réaction sur les propos de M. DAVEZIES qui parlait d'un décalage entre l'information, le chiffre et les concepts sous jacents. Il y a là, je crois, une sorte de défi lancé, d'une part aux statisticiens mais aussi aux chercheurs et aux diffuseurs d'informations statistiques, pour clarifier, expliciter les concepts et les modes de construction des données. C'est un défi difficile à relever dans la mesure où on entre assez vite dans la technique. En outre, dans la mesure où l'information est de plus en plus ramassée, condensée, il est difficile de faire entrer certaines subtilités dans le débat. Cet effort de clarification et de pédagogie est une mission que, collectivement, nous avons à coeur de remplir de mieux en mieux.

Il y a un autre point sur lequel je suis d'accord avec Laurent DAVEZIES, c'est lorsqu'il affirme qu'il n'y a pas un indicateur, celui que l'on met en avant, mais qu'il faut en proposer plusieurs et bien expliquer à quel type de question ils doivent apporter des réponses. C'est un peu la même chose que pour les dépenses de l'Etat, la façon de ventiler dépend de la question que l'on se pose.

Enfin, il faut effectivement essayer de travailler davantage sur des indicateurs de dispersion au niveau des entreprises et des ménages et ne pas forcément se focaliser sur les agrégats comme un PIB ou comme un revenu disponible brut.

**M. DAVEZIES**

D'abord sur ce qui se passe actuellement, nous pourrions avoir des débats mais nous n'avons pas la science infuse. Le problème, c'est qu'on n'a plus de PIB depuis 1992 et donc, déjà savoir ce qui va se passer n'est pas évident ; il faudrait pour cela une boule de cristal.

Sur ce que l'on croit comprendre de la tendance, nous avons fait une étude qui est mentionnée dans le rapport DUBOIS, mais c'est un papier prospectif qui n'essaie pas d'établir définitivement une vérité d'autant que ce qui se passe du point de vue conjoncturel en Région d'Ile-de-France est très compliqué. Plusieurs mécanismes se confondent. Il y a effectivement une faible réactivité de l'emploi par rapport au retour de la croissance. Je ne sais pas si M. CAHN fait référence à cet aspect, mais effectivement dans les années dont il parle il y a eu un retour de croissance sans reprise de l'emploi, mais quand on regarde un peu plus précisément, notamment avec les DADS - l'INSEE a eu la bonne idée à l'époque de faire tourner l'ordinateur un peu plus vite et de sortir des chiffres de DADS - on voyait que s'il n'y avait pas de relance de l'emploi, il y avait relance par la masse salariale. Il y a donc bien un effet conjoncturel d'accélération, moins clair que l'emploi sur la masse salariale (et donc la valeur ajoutée et le PIB). C'est un sujet de réflexion et de recherche aujourd'hui. La direction régionale de l'INSEE d'Ile-de-France a un peu progressé et a publié l'an dernier un papier qui avance aussi un peu sur ces questions-là.

Schématiquement, l'Ile-de-France est une grosse machine à rendre des services à la province. Si vous prenez les échanges interindustriels entre Paris et la province, on ne les connaît pas, on ne dispose pas de tableaux interindustriels interrégionaux, mais il y a fort à parier que l'Ile-de-France est plutôt exportateur net vers la province que l'inverse ; ce que l'Ile-de-France exporte en province, ce sont plutôt des services, autrement dit des biens d'équipement immatériels qui ont une très forte réponse à la conjoncture, ce qui explique ces variations.

En même temps, il y a des problèmes structurels sur la moyenne période. Effectivement, la qualification augmente ; il y a une espèce de décrochage sur les salaires moyens entre l'Ile-de-France et la province, une croissance de la masse salariale et une réduction de l'emploi et, fondamentalement, une accumulation sur la moyenne période ; des raisons peuvent expliquer qu'en

Région d'Ile-de-France il y a une spécialisation dans des secteurs plutôt de haute qualification. D'abord ce n'est pas qu'en France ; on voit la même chose dans le sud-est anglais ou aux Etats-Unis avec New-York ou Los-Angeles, ou dans d'autres pays comme le Japon ; la France n'est pas un dispositif isolé, contrairement à ce que l'on entend dire parfois. Evidemment, en Allemagne c'est différent, mais la formation est différente avec tout ce système industriel alpin dont on parle.

Un exemple de facteurs, pour terminer : la bi-activité des ménages. Si vous avez des gens qualifiés et bi-actifs dans le ménage, leur tendance naturelle est d'aller vers les grands marchés de l'emploi. Une entreprise qui veut trouver le personnel qualifié dont elle a besoin, ira aussi vers les grands bassins d'emploi parce que c'est là où elle a une probabilité de trouver la plus forte demande d'emplois qualifiés. **Il y a donc un mécanisme cumulatif qui fait que la Région d'Ile-de-France est de plus en plus qualifiée avec une productivité de plus en plus forte sans que pour autant l'emploi s'y développe forcément à raison du développement de sa valeur ajoutée.**

**M. FREVILLE**

Nous allons pouvoir passer à la deuxième partie de nos travaux ; nous ferons une pause après avoir débattu des exposés de M. LAMBERT et de Mme ROUSSEAU consacrés respectivement aux problèmes statistiques en matière de rentabilité comparée des entreprises et de différences de productivités régionales. Il faudra bien s'interroger sur les différences entre rentabilité et productivité et en débattre si nous en avons le temps.



**DEUXIEME PARTIE : PRODUCTIVITE, RENTABILITE  
ET LOCALISATION DES ENTREPRISES : QUELLES  
DONNEES, QUELS FACTEURS, QUELLES ETUDES ?**



|                                     |
|-------------------------------------|
| <b>M. LAMBERT, Banque de France</b> |
|-------------------------------------|

Quand on m'a demandé de parler du sujet j'ai trouvé qu'il était très réducteur et donc, après en avoir parlé avec les organisateurs, je pense qu'il est préférable que je vous fasse part de manière très concrète de notre expérience dans l'approche de la situation globale des entreprises au sein d'une région.

Pour ce faire, je vais vous exposer d'abord une expérience que nous avons menée avec des collègues de l'INSEE dans le Nord Pas-de-Calais qui a été très enrichissante, très productive, et qui a été pour nous une espèce de nouveau point de départ dans notre approche des problèmes régionaux et, ensuite, je vous présenterai un outil que nous venons de mettre au point et qui devrait répondre aux soucis manifestés au travers des thèmes du colloque, c'est-à-dire l'amélioration de l'information économique et statistique. Je terminerai en revenant très rapidement sur les difficultés et les limites de l'exercice; les différents intervenants en ont déjà parlé, j'aurai très peu de chose à ajouter à ce qui déjà été dit et qui est largement repris dans le rapport remis en préambule à ce colloque.

- L'expérience menée dans le Nord Pas-de-Calais consistait en la mise au point d'un tableau de bord des entreprises industrielles régionales. Quel était le contexte ? Le Préfet de Région, à l'époque, était en négociation d'une part avec l'Etat, d'autre part avec Bruxelles, pour le renouvellement des aides financières substantielles qui avaient été accordées les années précédentes à la région Nord-Pas-de-Calais. Je vous cite textuellement l'objet :

*"les politiques publiques en faveur des PMI ont mobilisé des ressources financières importantes depuis dix ans, ressources apportées par l'Europe, l'Etat, les collectivités locales. Il convient d'apporter des éléments d'appréciation objectifs pour le suivi des résultats de cette politique et l'impact qu'elle est susceptible d'avoir au niveau macro-économique".*

Cette étude a donc eu pour objectif de faire le point sur la compétitivité et le dynamisme des pays du Nord Pas-de-Calais par rapport à leurs homologues de province ; c'est très significatif de sujets

déjà évoqués au début de ce colloque, c'est-à-dire que l'Ile-de-France avait été exclue de la comparaison ; c'était le Nord Pas-de-Calais par rapport à l'ensemble de la France provinciale.

Quelles sources ont été exploitées ? Le responsable du dossier, François FONTAINE, administrateur de l'INSEE, ancien directeur de l'INSEE dans le Nord-Pas-de-Calais, a fait le choix entre plusieurs sources. Il a retenu les données du fichier FIBEN de la Banque de France, pour une raison essentielle qui était la fraîcheur des informations contenues, même si cette fraîcheur se faisait un peu au détriment de l'exhaustivité qui était le lot des renseignements utilisés jusqu'alors.

A partir de cette source - les fichiers de la Banque de France - toute une série de critères, de compétitivité, de dynamisme ont été déterminés; huit variables pour l'aspect compétitivité et huit variables pour l'aspect dynamisme. Je vous les cite rapidement ; pour la compétitivité ce sont :

- la productivité du travail, donc la valeur ajoutée par emploi,
- la représentativité relative des PMI les plus performantes en matière de productivité par rapport au niveau national,
- la représentation des PMI les moins performantes en productivité,
- la marge d'auto-financement,
- le taux d'exportation par rapport au chiffre d'affaires,
- le taux d'investissement par rapport à la valeur ajoutée,
- la solvabilité, c'est-à-dire les marges par rapport à l'endettement financier,
- enfin, l'autonomie financière, les fonds propres par rapport aux ressources durables.

Pour le dynamisme, huit variables également - ce sont les variables classiques qui montrent quand même un certain nombre de limites - :

- l'emploi,
- la valeur ajoutée,
- le chiffre d'affaires,
- l'exportation,
- la marge d'autofinancement,

- l'endettement,
- les fonds propres,
- l'investissement.

Toute une série de travaux statistiques ont donc été menés à partir de ces données pour chacune des grandes filières industrielles représentées dans la région; cela a permis de positionner l'industrie régionale par rapport à l'ensemble «France de province».

Bien sûr, il faut signaler un certain nombre de réserves méthodologiques, mais, globalement la conclusion c'est que, grâce semble-t-il aux aides financières substantielles qui - si l'on établit un lien de cause à effet - ont été mobilisées aux cours des années précédentes sur la période examinée 1988/1992, les entreprises du Nord-Pas-de-Calais avaient progressé en compétitivité beaucoup plus que les entreprises des régions françaises légèrement moins aidées et avaient fait preuve d'un dynamisme un peu supérieur.

L'une des hypothèses qui avaient été avancées, c'est que les fonds publics qui avaient été mobilisés avaient été semble-t-il relativement bien utilisés dans cette région, ce qui servait tout à fait l'argumentation que souhaitait développer le Préfet de Région pour obtenir le renouvellement de ces crédits, voire des crédits supplémentaires.

C'est un premier exemple d'utilisation d'un certain nombre de données pour essayer d'appréhender l'efficacité d'interventions au profit des entreprises dans une région.

- A partir de là, nous-mêmes en interne, nous nous sommes interrogés sur la façon de mieux utiliser les documents que nous collectons pour d'autres besoins que ceux que nous évoquons aujourd'hui. Si nous collectons un certain nombre d'informations, c'est d'abord pour satisfaire aux obligations qui sont les nôtres, qui nous sont conférées par la loi, mais en sous-produit de ces obligations nous avons la possibilité de mettre à la disposition des collectivités un certain nombre de données, et nous avons franchi récemment un pas important puisque nous commençons à

mettre à la disposition des collectivités une prestation qui porte un nom un peu particulier «ACSEL» (Analyse conjoncturelle et structurelle économique localisée).

**Quel est l'objectif poursuivi ? D'une part, répondre à la loi de décentralisation, aider les décideurs économiques au niveau du département et de la région qui ont de plus en plus besoin d'informations fiables et d'analyses détaillées concernant la situation économique et financière de leur région et des départements. D'autre part, mettre les entreprises en situation de connaître parfaitement le potentiel de leur environnement. Nous avons donc développé diverses approches spatiales construites sur un comparatif, avec des références départementales, régionales et nationales. Ensuite, une approche dynamique élaborée sur l'évolution des données dans le temps. En outre, nous essayons de mettre à leur disposition des moyens pour anticiper au plan budgétaire les aides financières qui pourraient être nécessaires pour faciliter le développement de tel ou tel secteur, ou aider à remédier à certaines difficultés spécifiques à tel ou tel secteur d'activité. Enfin, quatrième objectif, il s'agit de vérifier la bonne adéquation des décisions aux besoins de l'environnement, mesurer l'impact des décisions prises et suivre son évolution dans le temps.**

Une première expérience a été réalisée dans le département de la Gironde; elle s'est révélée concluante et nous sommes en mesure de développer cette prestation au niveau de chacun des départements et, prochainement, quelque chose pourrait être réalisé au niveau de Paris *intra-muros*. Nous travaillons sur la base d'indicateurs fondamentaux :

- . une première série mesure la vulnérabilité des entreprises, globalement et par secteur, avec une comparaison du département par rapport à la région et de la région par rapport à la France entière, en exploitant un certain nombre de données internes que certains d'entre vous connaissent peut-être, c'est-à-dire d'abord la cotation Banque de France; chaque entreprise se voit attribuer par nos soins une cotation en fonction de la qualité supposée de l'entreprise et également en fonction des travaux que nous avons développés, les fonctions scores.

. deuxième indicateur fondamental : le degré de dépendance décisionnelle, c'est-à-dire le problème particulièrement manifeste ici en Ile-de-France avec les questions de localisation et délocalisation des sièges sociaux.

. troisième série d'indicateur : les indicateurs de dynamisme qui sont axés autour de la notion de taux d'investissement avec une distinction que l'on s'efforce de développer entre les immobilisations corporelles, d'une part, et les autres immobilisations d'autre part.

. quatrième série d'indicateurs : les indicateurs d'efficacité. Nous en avons retenu cinq et même six - cinq plus un - : le taux de valeur ajoutée, la part de la masse salariale dans la valeur ajoutée<sup>1</sup>, la capacité bénéficiaire à partir de l'excédent brut d'exploitation - c'est la première mesure de la capacité d'une entreprise à générer des profits - la répartition des entreprises au sein d'un département ou d'une région en fonction du résultat courant avant impôt - c'est-à-dire ce qui permet d'éliminer l'incidence d'événements exceptionnels ou des politiques fiscales - et, dernier indicateur d'efficacité, les performances à l'exportation.

. enfin, ce qui est extrêmement important pour éclairer le processus de décision, c'est l'indicateur de dépendance financière au travers, d'une part du taux d'endettement bancaire, d'autre part, de l'analyse de cet endettement.

Ces travaux sont désormais disponibles; ils ont des limites - on y reviendra peut-être à l'occasion du débat - mais ils peuvent apporter aux décideurs un éclairage nouveau et leur permettre de prendre leurs décisions et de suivre l'application et l'effet de celles-ci dans de meilleures conditions.

---

(<sup>1</sup>) Si j'ai dit six c'est parce que pour cette répartition de la valeur ajoutée nous sommes en mesure d'aller plus loin en étudiant la répartition de la valeur ajoutée dégagée par les entreprises, répartition entre le personnel d'une part, donc la masse salariale, mais aussi ce qui revient aux actionnaires, ce qui revient aux prêteurs, ce qui revient à l'Etat, enfin ce qui reste à l'entreprise. Il y a là des évolutions très intéressantes notamment au niveau des comparaisons entre départements, entre régions.

A côté de l'aspect structurel, nous avons également dans cette prestation ACSEL, un volet conjoncturel que nous avons mis au point, c'est-à-dire un indicateur avancé de vulnérabilité pour les entreprises et par secteur.

La mise au point de cet indicateur de vulnérabilité nous a conduits à développer d'autres travaux qui, pour l'instant, ne sont élaborés qu'au niveau national, mais nous allons développer dès 1998, la déclinaison régionale de ces travaux et vous allez mesurer tout de suite les conséquences que cela peut avoir.

Les travaux menés au niveau national sont les travaux sur les risques sectoriels. Nous avons développé, en dehors de nos activités habituelles, depuis quelques années, une approche stratégique des entreprises et, depuis 1993, nous réalisons chaque année toute une série d'enquêtes qui nous ont permis de bâtir une base de données stratégiques et de faire le lien avec toutes les autres informations que nous avons. D'ores et déjà nous avons pu réaliser à titre expérimental des études sur les risques sectoriels dans trois secteurs d'activité, dont deux d'entre eux sont bien représentés dans la région Ile-de-France - je veux parler des équipementiers automobiles, du meuble et de la fabrication de matériel électrique - . Ces études sont désormais disponibles au plan national et suivant la même méthodologie, nous allons avoir une déclinaison régionale. Ces études sur les risques sectoriels trouvent leur prolongement également dans la mise au point d'un indicateur appelé IRIS, Indicateur des risques sectoriels, qui va nous permettre et nous permet déjà de détecter et de suivre les secteurs qui présentent les risques de crédit les plus importants. Tous les secteurs d'activité ont été classés en fonction de l'importance du risque qu'ils présentent, à travers toute une série d'indicateurs que nous suivons régulièrement.

Cet indicateur des risques sectoriels est un document annuel qui fait l'objet d'une actualisation mensuelle et, par une approche probabiliste, nous avons pu mettre au point un indicateur synthétique qui va nous permettre d'analyser le risque au niveau de chaque région; ce qui va être un complément utile à la prestation actuelle que nous avons développée tout à l'heure.

Voilà le point de nos réflexions sur ces différents sujets. Vous constatez, au travers de ce que je viens de vous dire schématiquement, qu'il y a un lien étroit avec les préoccupations et les



observations du rapport du CRIES. Tout en développant ces travaux, nous nous interrogeons, comme le CRIES, sur la pertinence de certains d'entre eux, et nous nous posons également beaucoup de questions sur les aspects techniques.

En dehors des différents aspects qui ont été évoqués par plusieurs intervenants comme le problème des entreprises pluriétablissements, multirégionaux suivant le langage consacré, entre autres, nous rencontrons actuellement pas mal de difficultés qui sont liés à ce que j'appellerai la permanence du tissu économique qui est de plus en plus un problème d'actualité.

Quelques exemples de cette permanence ? L'évolution de plus en plus prononcée du phénomène d'externalisation d'un certain nombre d'activités - quelque chose qui prend une ampleur assez remarquable - et nous avons, à l'occasion de nos enquêtes stratégie, pris conscience d'un phénomène que nous cherchons maintenant à cerner de plus près, c'est le problème de l'autonomie de décision.

Beaucoup d'entreprises qui, apparemment sont des entités juridiques autonomes, indépendantes, sur le papier n'appartiennent juridiquement à aucun groupe, mais quand on discute avec ces entreprises, quand on mène auprès d'elles des enquêtes stratégiques, on s'aperçoit qu'au-delà des aspects juridiques, ces entreprises n'ont en réalité plus aucune autonomie de décision; c'est une conséquence à prendre en compte au niveau des politiques régionales, départementales, etc.

Un autre souci qui nous anime actuellement, toujours dans le cadre des processus de décision des entreprises, est un élément qui a été mis en évidence récemment par plusieurs articles, mais que nous avons, nous, en interne, déjà commencé à examiner. C'est, dans le processus de décision des entreprises, la part de plus en plus importante prise par le problème de la recherche d'une profitabilité de plus en plus importante des fonds propres, facteur qui, ces dernières années, avait été un peu négligé, mais qui maintenant devient essentiel, notamment au sein des grandes entreprises et qui entraîne des conséquences importantes sur les décisions et sur la localisation des investissements, etc.

Voilà, très schématiquement, l'état de nos travaux et les problématiques que nous développons. Nous cherchons régulièrement à progresser, mais, comme je l'ai dit tout à l'heure en introduction, ces travaux ne sont qu'un sous produit d'autres travaux, donc inévitablement nous rencontrons très vite un certain nombre de limites.

**M. FREVILLE**

En principe, lorsque vous aurez mené vos études sur la région parisienne, vous serez à même de nous dire s'il existe des différences régionales de rentabilité. C'est un problème délicat. En bonne logique économique, si le capital est suffisamment mobile il y a égalisation de sa rentabilité sur l'ensemble du territoire. On devrait l'observer ou bien nous avons des phénomènes d'inertie qui peuvent apparaître pour freiner la mobilité interrégionale du capital...

**M. LAMBERT**

Je n'ai pas développé spécialement cet aspect, parce que dans le rapport que nous avons sous les yeux, il a été fait état d'un certain nombre de travaux menés par nos soins il y a quelques années, dont les résultats figurent dans le document; j'ai donc pensé qu'il n'était peut-être pas tout à fait utile d'y revenir. Ce que l'on peut dire selon ces travaux qui datent un peu maintenant et qui mériteraient d'être actualisés, c'est que nous avons pour les entreprises d'Ile-de-France en matière de rentabilité, une certaine spécificité qui est certainement liée, comme dans beaucoup d'autres domaines - et on parlait tout à l'heure des problèmes de conjoncture - , à des aspects structurels, à la composition du tissu économique, etc.

**M. FREVILLE**

Il n'y aurait donc pas de caractère spécifiquement régional; ce serait uniquement la composition structurelle de l'industrie qui expliquerait cela ?

**M. LAMBERT**

C'est l'Ile-de-France qui expliquerait ce phénomène, mais je déborde un peu sur l'exposé du prochain intervenant.

**M. FREVILLE**

Nous allons donc entendre maintenant Mme ROUSSEAU nous parler des différences des productivités régionales.

**Mme ROUSSEAU**

Je vais vous présenter des travaux qui commencent à dater un peu et qui méritaient d'être actualisés. Encore faudrait-il disposer de certaines données pour le faire. Dans ces travaux qui ont été conduits dans le laboratoire l'OEIL, on a été amené à faire une mesure de la productivité des régions ou des départements français. Ces travaux étaient envisagés comme une manière de mettre en évidence ce qui, théoriquement, est assez bien connu, les économies d'agglomération. Selon la théorie, la concentration spatiale des activités accroît leur efficacité, ce qui se traduit par des différences de productivité régionale, différences de productivité qui augmentent avec la taille de l'agglomération.

Un certain nombre de travaux économétriques ont surtout concerné les villes américaines, aux Etats-Unis durant les années 70 ; en France, ce type de question a fait surtout l'objet de débats sur une application assez normative, celle de la taille optimale des villes. Plus récemment, des travaux de Maurice CATIN, de l'Université d'Aix-en-Provence, ont repris cette notion d'économies d'agglomération en liaison avec les dynamiques régionales.

Ce thème a été l'objet d'un regain d'intérêt à la fin des années 80, lorsqu'on s'est aperçu que l'Ile-de-France était la région qui avait accaparé une bonne part de la croissance des emplois et de la

valeur ajoutée en France. Ce phénomène avait suscité deux types d'inquiétudes contradictoires. La première est que la concentration en elle-même entraîne des déséconomies de l'agglomération et l'on s'inquiétait de savoir si elle ne dépassaient pas les économies d'agglomération ; et la deuxième - que vous avez évoquée - est que l'Ile-de-France attire les forces vives du reste de la France dont le développement se trouve, en cela, retardé.

La mesure des différences de productivité régionale n'est qu'un élément dans ce débat, et un élément tout à fait partiel ; je n'entrerai pas dans les questions sur les coûts et les effets d'entraînement de l'Ile-de-France sur le reste de la France.

**Pour les économistes, la productivité est attachée à un niveau technique et la croissance de la productivité reflète un accroissement du progrès technologique. Appliquer ce concept à un territoire, à un espace, est un peu complexe. L'idée simple retenue était d'observer une différence d'efficacité entre les régions ; si une région produit avec le même nombre de facteurs plus qu'une autre région, on dira qu'elle est plus efficace et plus productive.**

Cette notion de productivité a aussi d'autres limites qui sont celles déjà évoquées sur la pertinence d'une spatialisation de la production, puisque, de fait, la production d'une région est liée aussi à des échanges entre territoires, entre régions. Il apparaît notamment critiquable de dissocier le siège social de l'entreprise automobile qui se trouve à Paris, de l'usine de montage qui se trouve dans une autre région française. La spatialisation de la production n'est pas un concept évident et la difficulté est encore plus renforcée si l'on essaie de mesurer une productivité spatiale.

On pourrait dire d'ailleurs que cette critique du concept de productivité et sa pertinence s'applique aussi à des entreprises ; les contours de l'entreprise sont de plus en plus difficiles à cerner avec les phénomènes de sous-traitance ou d'externalisation, et l'efficacité d'une entreprise vient aussi beaucoup de l'efficacité des sous-traitants.

J'en viens cependant aux résultats qui ont l'avantage d'être concordants, bien qu'élaborés selon des méthodes et des sources différentes.

La première méthode est la méthode économétrique qui consiste à établir des fonctions de production ; cette méthode a été appliquée sur deux sources, les agrégats régionaux et départementaux, et les données d'entreprises.

Pour les agrégats régionaux et départementaux, nous avons utilisé les données de l'INSEE sur le PIB régional, départemental, le nombre d'emplois. Evidemment, il nous manquait une composante essentielle qui est le stock de capital productif régional (départemental). Pour ce faire, nous avons utilisé la composante capital de la taxe professionnelle comme clé de répartition du stock de capital productif national.

Nous avons aussi essayé d'intégrer dans ce travail la contribution du capital public. Comme on ne dispose pas de stock de capital public par région, nous avons utilisé une méthode tout à fait classique qui est de prendre les séries d'investissements sur une longue période comme clé de répartition d'un stock qui, lui aussi, est connu au niveau national.

Je peux peut-être vous donner le poids de l'Ile-de-France pour ces différents indicateurs. On constate qu'en 1989 - je l'ai dit, cette étude est un peu ancienne mais les ordres de grandeur n'ont probablement pas énormément bougé - l'Ile-de-France produisait 30% de la valeur ajoutée marchande, rassemblait 24% des emplois, disposait de 26% du capital productif privé et de seulement 18 % du stock de capital public. Autrement dit, la dotation en capital public par habitant en Ile-de-France est la même que dans le reste de la France.

La méthode a consisté à établir une fonction de production moyenne à partir de données régionales (ou départementales), puis à avec cette fonction de production ce qu'aurait été la production de la région (ou du département). Un écart positif entre la production réelle et la production calculée est interprété comme l'indication d'une plus grande efficacité ou surproductivité, un écart négatif comme une sous-efficacité ou sous-productivité.

**Selon cette méthode, comparée au reste de la France, l'Ile-de-France avait une surproductivité de l'ordre de 35% qui en montant représentait à peu près 700 MdF, c'est-à-dire à peu près 7% du PIB français.**

L'approche départementale était pour nous un moyen, certes grossier, d'effectuer une comparaison entre agglomérations. En l'absence de données de PIB par agglomération, les départements dans lesquels existe une agglomération de plus de 200 000 habitants sont considérés comme des espaces approchant le niveau d'agglomération : le département du Rhône nous semblait une bonne approximation pour l'agglomération lyonnaise, les Bouches-du-Rhône pour l'agglomération d'Aix-Marseille, etc.

Les résultats montrent une surproductivité de l'Ile-de-France de l'ordre de + 30%. Immédiatement après l'Ile-de-France, Marseille, Lyon et Nice ont une surproductivité de l'ordre de 12%.

Le même type d'approche a été fait à partir de données d'entreprises. Un échantillon de 10 000 entreprises industrielles mono-régionales mis à disposition par la Banque de France a été exploité. Cette étude ne concernait que les secteurs industriels.

Pour l'année 1993, il se dégage une surproductivité de l'industrie francilienne par rapport au reste de la France de +25%, mais l'Ile-de-France n'est plus ici seule en tête, puisque la Haute-Normandie apparaît être «surproductive» dans le même ordre de grandeur.

Deux effets de structure ont été pris en compte : celui de la qualification de la main-d'oeuvre et l'effet de la structure d'activité.

En éliminant d'abord l'effet de qualification - on peut le faire sur les données régionales - on diminuait notre productivité de 35% à 20%, ce qui représentait à peu près 240 MdF. L'effet structurel, plus précisément et mieux pris en compte à partir des données d'entreprise, fait passer la surproductivité industrielle de l'Ile-de-France de +18 % à +12 % par rapport à la moyenne française (et non pas par rapport à la moyenne du reste de la France).

La deuxième méthode intéresse un peu plus directement les questions de rentabilité d'entreprise et de productivité. **Les entreprises franciliennes sont plus productives, mais pour autant elles ne sont pas plus rentables que les entreprises de province.** En bonne théorie économique, en effet,

la rentabilité du capital, en raison de sa mobilité, doit s'ajuster sur le territoire. Dans l'hypothèse d'un équilibre général, on devait pouvoir, à partir des surcoûts supportés par les entreprises d'Ile-de-France, retrouver aussi leur montant de surproductivité.

Le modèle testé reste très grossier, mais une évaluation des sursalaires et des surloyers acquittés par les entreprises d'Ile-de-France débouche bien sur des surcoûts de l'ordre de la surproductivité observée, soit 240 MdF hors effets de qualification.

Il faut souligner la limite de ces travaux et la nécessité de les poursuivre. D'abord, les économies d'agglomération ont été un peu laissées en cours de route ; l'effet résiduel de surproductivité n'a pas été en effet véritablement mis en relation avec la taille. Le fait de comparer l'Ile-de-France à d'autres régions françaises n'est pas un bon terme de comparaison. L'Ile-de-France est une ville ; une région comme Rhône-Alpes ne constitue pas un ensemble urbain. Pour mieux étudier les économies d'agglomération, il faudrait pouvoir disposer de données sur le capital productif par secteur, notamment à des niveaux géographiques plus fins.

La deuxième limite du travail réside dans le fait que l'approche concerne la productivité moyenne. Or, pour l'aménagement du territoire, c'est la productivité marginale, c'est-à-dire le fait de savoir si un emploi supplémentaire est plus productif dans certaines régions que dans d'autres, qui permettrait de juger de la trop grande taille ou non des agglomérations urbaines.

La troisième limite est l'absence d'une évaluation plus complète des coûts de la concentration. Sur ce sujet, des travaux de l'OEIL sont en cours.

Enfin, il faudrait essayer de cerner les causes de la surproductivité. Nous en sommes restés, en effet, à une approche très quantitative. Des travaux plus récents ont, sur ce sujet, mis en valeur l'importance du capital public ; **une thèse a notamment été soutenue il y a un an, qui donne des élasticités de la productivité des agglomérations françaises en fonction de l'augmentation de la vitesse moyenne des déplacements. Il apparaît que si l'on augmente la vitesse moyenne dans une ville de 10%, on augmente en moyenne sa productivité de l'ordre**

de 4%. C'est là un résultat mettant en évidence l'importance du capital public dans la productivité des villes.

**M. FREVILLE**

Nous avons eu des exposés extrêmement riches en données sur les disparités de productivités et de rentabilité des entreprises dans des contextes régionaux différents. Nous avons vu qu'il était utile de comparer la région parisienne, non pas avec n'importe quelle région mais avec d'autres régions urbaines, et que lorsqu'on procédait à des comparaisons entre l'agglomération lyonnaise et l'agglomération parisienne, apparaissaient des phénomènes du même type. Nous allons donc pouvoir engager le débat sur ces problèmes.

**M. THOLLON-POMMEROL, INSEE**

J'ai été frappé par la constatation suivante : la première partie a porté sur la pertinence de la régionalisation de concepts macro-économiques et la deuxième a été consacrée à la présentation de la régionalisation de concepts micro-économiques, et dans un contexte qui a fait l'objet d'une interrogation sur la pertinence des indicateurs de productivité, et là où, à mon avis, la question est tout à fait légitime; celle-ci peut-être formulée de la manière suivante : « est-il correct ou non de valoriser - non pas à des prix de marché, puisqu'on n'en dispose pas, mais à des prix vraisemblablement standards - la production des établissements ? ». Je crois que cela revient à des phénomènes de ce type-là puisqu'on n'a pas effectivement la valeur de marché et qu'on est obligé de faire une hypothèse sur la valeur globale

En revanche, il n'y a pas eu d'interrogation sur la pertinence d'indicateurs "en aval", sur la rentabilité financière alors qu'on a eu des exposés de principe d'utilisation de données les mobilisant et j'ai à ce propos des interrogations méthodologiques fortes; je ne vois pas quel sens a la régionalisation de ce qui est en bas du compte d'exploitation, de même que je ne vois pas quel sens a une régionalisation du passif d'une entreprise. Et donc, sur la pertinence, sur le principe même de pouvoir fabriquer et fournir des indications à des décideurs sur cette base-là, je suis devant des problèmes méthodologiques.



**M. FREVILLE**

Votre question est très pertinente ; je suis sûr que M. LAMBERT va y répondre. Mais je rappellerai malgré tout que dans une région comme la région parisienne les deux tiers des entreprises ne sont pas multirégionales.

**M. LAMBERT**

Je partage tout à fait vos préoccupations et vos observations; la meilleure preuve, c'est qu'au départ on m'avait demandé de traiter plus spécialement l'aspect rentabilité, et vous vous êtes rendu compte que j'ai délibérément élargi le champ de mon intervention.

Nous avons effectivement pas mal de scrupules à travailler plus précisément sur ces aspects de rentabilité, d'où la grande prudence que nous mettons pour présenter les résultats de nos travaux. A titre d'exemple, je vous ai parlé tout à l'heure d'ACSEL. Nous ne remettons pas de document brut mais il est prévu que nous agrémenterons la présentation de nos résultats directement devant les décideurs de commentaires oraux qui sont extrêmement importants, afin de bien mettre en évidence les limites d'un tel exercice.

Nous ne pouvons pas nous contenter d'examiner l'aspect rentabilité ; en revanche, essayer de voir, en termes plus globaux, comment évoluent les entreprises au sein d'une région peut être un élément intéressant dans les processus de décision des élus et des fonctionnaires.

**M. FREVILLE**

Je prendrai pour une fois une casquette d'élus : pardonnez-moi, mais en tant que tel, il m'arrive d'avoir à répondre à des questions ; si l'on nous dit que, dans la région parisienne, il y a des "sursalaires" de 40% par rapport au reste de la France, on peut quand même s'interroger et demander pourquoi aux statisticiens, aux économistes, et savoir si cela s'explique par des différences de productivité, si cela est dû à des différences de rentabilité régionale ou si c'est dû à un phénomène structurel, c'est-à-dire la composition des activités dans telle ou telle région.

Je suis parfaitement d'accord en prenant une casquette d'économiste pour dire que vous avez raison, mais il n'empêche que la question demeure et qu'il faut lui donner une explication ; il y a un phénomène régional, et M. DUBOIS va peut-être pouvoir faire la synthèse et éclairer nos lanternes.

**M. DUBOIS, inspecteur général honoraire de l'INSEE**

Je voudrais faire état de travaux d'analyse de variance qui ont été faits sur ce sujet sur de très gros échantillons, puisqu'il s'agit d'environ 150.000 salariés à partir des données de l'enquête "structure des salaires". Les travaux menés à l'INSEE ont pris en compte un certain nombre de variables explicatives de ces différences de salaire ( il s'agit là de salaires et non pas de productivité) : l'âge des salariés, leur ancienneté dans l'entreprise, leur secteur d'activité, la durée du travail, la qualification bien sûr, etc. Le résultat de cette analyse de variance c'est que le sursalaire imputable à l'effet proprement régional serait d'environ 15% pour l'Ile-de-France.

Cela dit, les variables de structure de qualification n'ont été prises en compte que dans un certain détail. Or l'on sait que plus on descend dans le détail de l'analyse des qualifications et plus la surqualification de l'Ile-de-France apparaît importante.

Pour prendre un exemple caractéristique, si l'on examine la question des cadres supérieurs scientifiques, la proportion de polytechniciens est particulièrement forte en Ile-de-France. Une très large partie de la population polytechnicienne travaille en Ile-de-France; pour l'ENA, HEC, l'Ecole Centrale, l'Ecole des Mines, ce serait la même chose.

Je pense que les phénomènes de qualification n'ont pas été pris jusqu'au bout dans ces analyses ; par conséquent, retenir un ordre de grandeur de 10% pour le sursalaire imputable à la localisation dans la région parisienne, me paraît raisonnable. Il est intéressant de mettre également en relation ce sursalaire avec le surpris, car on sait également que le coût de la vie est plus important en Ile-de-France.

**M. FOURIER**

Je suis intéressé par la question qui a été posée tout à l'heure sur la rentabilité ; ayant une longue expérience industrielle, on m'a appris que pour juger d'un investissement, pour juger d'une affaire, il fallait regarder la rentabilité en fonction du retour sur investissement et de la durée de ce retour.

Je poserai également une question à M. LAMBERT : «est-ce que dans vos études à la Banque de France vous avez un paramètre concernant les budgets études et recherches et, éventuellement, les brevets qui en découlent ?» Car, lorsqu'on essaie de faire des opérations internationales - je ne sais pas si elles sont très fiables actuellement - c'est certainement essentiel et j'y reviendrai éventuellement dans ma conclusion.

**M. LAMBERT**

Malheureusement, les outils dont nous disposons ne nous permettent pas d'aller aussi loin dans les investigations. La seule chose que nous avons essayé de faire et que nous essayons de perfectionner, c'est de cerner de mieux en mieux ce que l'on appelle l'investissement immatériel, mais cela ne dépasse pas le cadre du volume de ces investissements immatériels dans l'investissement total.

Nous allons, par exemple, réaliser en janvier prochain notre enquête traditionnelle que l'on appelle "enquête de fin d'année" auprès des entreprises industrielles et de négoce de gros; donc nous allons introduire, pour la première fois cette année, cette donnée concernant l'investissement immatériel.

**Mme ROUSSEAU**

Je voudrais répondre sur le niveau de sursalaire, puisque nous avons développé une approche sur le surcoût des entreprises; le sursalaire que nous avons repris pour l'Ile-de-France est effectivement de l'ordre de 15% par rapport au reste de la France, dans la mesure où ce travail éliminait justement les effets de qualification et de structure.

Par ailleurs, pour la comparaison des niveaux de vie entre Paris et les autres agglomérations, dans notre modèle nous avons fait une hypothèse, peut-être un peu forte, disant que les niveaux de vie hors loyer étaient sensiblement les mêmes en Ile-de-France que dans les autres agglomérations françaises. Si on prend l'indice 100, pour celles-ci on est à 103 en Ile-de-France sur les prix de l'habillement, de la nourriture, hors loyer ; et si on inclut les loyers, on est à l'indice 120 pour l'Ile-de-France, mais c'est tout à fait cohérent avec la théorie économique qui veut que les valeurs foncières reflètent le niveau de productivité dans un endroit.

**M. FREVILLE**

Il existe finalement un certain consensus pour estimer le sursalaire dans la région parisienne à 15% - à plus ou moins 5% sans doute -. C'est à peu près l'ordre de grandeur de l'erreur. Mais n'y a-t-il pas une relation entre ce sursalaire et les surcoûts générés par la rente foncière importante dans les régions urbaines et donc dans la région parisienne ? Je souhaiterais que cet aspect statistique de la mesure du salaire «réel» soit plus développé, mais ce serait l'objet d'un autre débat. Je vais inviter maintenant, pour une dernière série d'exposés avant les conclusions, M. LAINE à nous présenter la problématique concernant les transferts d'établissements.

**M. LAINE, direction générale de l'INSEE**

Mon exposé comportera quatre points :

- la définition : qu'est-ce qu'un transfert d'établissement ?
  - les sources disponibles à l'INSEE sur ce sujet ;
  - quelques résultats sur l'Ile-de-France ;
  - les développements et approfondissements possibles sur ce sujet.
- Il y a une définition large qui est le transfert d'activité entre établissements; c'est un déplacement de moyens de production d'un établissement vers un autre. C'est la définition large. Mais à partir de là plusieurs configurations sont possibles :

. l'établissement bénéficiaire peut, soit être créé à l'occasion de ce transfert, soit exister déjà.

. est-ce que le transfert finalement est total ? : tous les moyens de production passent du cédant au bénéficiaire, ou au contraire, est-ce un transfert partiel d'activités ? L'établissement cédant poursuit donc son activité.

. des modulations sont possibles selon l'entreprise dans laquelle sont les établissements. A-t-on une restructuration de l'entreprise en même temps ?

Je n'entrerai pas dans les détails sur ce point, mais il peut y avoir des cas où un établissement ferme au profit d'un établissement créé qui est lui-même repris par une autre entreprise. C'est-à-dire qu'il y a un transfert avec reprise par une autre entreprise; c'est un cas un peu compliqué.

- Les sources principales disponibles à la direction générale de l'INSEE sur les transferts d'établissements sont les suivantes :

. Une première source, appelée source BRIDGE, est une base de données longitudinale sur les établissements de plus de 20 ou 50 salariés, cela dépend un peu des régions. Pour l'Ile-de-France, le champ est celui des établissements de plus de 50 salariés. Les établissements sont suivis au cours de leur vie. On connaît la date de création, la date de fermeture, le changement de localisation, l'évolution des effectifs, etc.

D'autre part, dans BRIDGE aussi, on connaît normalement les transferts partiels d'établissement ; si les gestionnaires de l'INSEE s'aperçoivent à travers les enquêtes qu'il y a un transfert de salariés d'un établissement à un autre, ce transfert sera inscrit dans un fichier.

La deuxième source principale sur les transferts d'établissement, c'est SIRENE. A travers SIRENE on ne peut connaître que les transferts complets d'établissement - donc pas les transferts partiels - transferts complets avec cessation d'un établissement et création d'un autre établissement, dans un autre lieu d'arrivée.

Pour les informations disponibles dans SIRENE, en cas de transfert d'établissement, on connaît l'effectif normalement au lieu de départ et au lieu d'arrivée car entre les deux il peut y avoir

modification de l'effectif ; on connaît aussi l'activité de l'établissement ; on sait si l'établissement appartient à une entreprise mono ou pluri-établissements. Cela n'empêche pas, pour celui qui le désire, d'apparier éventuellement la donnée sur d'autres fichiers, par exemple un fichier sur les liaisons financières afin de savoir si cet établissement appartient à un groupe ou non ; on connaît aussi la région d'implantation principale de l'établissement et aussi la région du siège social.

Mais ces sources posent des problèmes d'utilisation. Sur BRIDGE par exemple, le principal problème c'est qu'on est dans un champ limité, les plus de 50 salariés. On ne peut pas non plus remonter trop loin dans le temps parce qu'autrefois les transferts entre régions étaient mal saisis à l'INSEE, pour une raison simple, c'est que ce sont des équipes régionales qui travaillent sur les transferts d'établissement et donc les gens accordaient plus d'attention à cerner les transferts infra-régionaux que les transferts inter-régionaux. Donc, la difficulté est de remonter dans le temps sur les transferts totaux d'établissement, et, sur les transferts partiels. Une table qui s'appelle "relocalisation d'établissement" n'est pas disponible actuellement, parce qu'on comprend bien que pour l'utiliser de manière systématique il faut que toutes les régions apportent le même soin à marquer les transferts partiels d'établissement.

Sur la source SIRENE, la principale difficulté d'utilisation est surtout le problème de valorisation du transfert par les effectifs. Déjà de façon conceptuelle il est assez difficile de comptabiliser sur un transfert au lieu de départ et au lieu d'arrivée; vaut-il mieux comptabiliser les effectifs au lieu de départ qu'au lieu d'arrivée ? Et, à cela se mêlent des problèmes de qualité statistique sur les effectifs, bien que cela s'améliore. Mais pour un chargé d'étude qui veut étudier ce fichier, cela nécessite de prendre beaucoup de soin, de contrôler les plus gros établissements et de vérifier leurs effectifs.

- En ce qui concerne les résultats sur l'Ile-de-France, je précise que les informations portent simplement sur les échanges entre l'Ile-de-France et la province et non pas, ce qui pourrait être un débat en soi, sur la recomposition de l'appareil productif à travers les transferts au sein de l'Ile-de-France. A ce sujet des travaux ont été faits, soit à la Direction générale de l'INSEE, soit à la Direction régionale d'Ile-de-France qui a publié un travail intéressant en exploitant le fichier

BRIDGE sur les transferts d'établissements au sein de l'Ile-de-France, avec analyse par département.

Le premier point, c'est que **l'Ile-de-France perd des établissements et qu'il y a des transferts**. Sur la période 1993-96, 7.200 établissements sont partis en province et l'Ile-de-France n'en a reçus que 4.700, soit une perte de 2.500. On voudrait savoir ce que cela représente en emplois, mais étant donné les difficultés que je vous ai exposées il n'est pas facile de fournir des informations statistiques sur les pertes d'emploi que cela représente. Simplement on a fait une étude pour un cas spécifique d'échange entre l'Ile-de-France et la Picardie; sur la période 1993/96, les établissements partant de l'Ile-de-France vers la Picardie ont représenté environ 2.200 emplois. Il faudrait voir aussi éventuellement les établissements qui reviennent en Ile-de-France, mais les emplois représentés sont certainement bien moindres. On a donc constaté une perte d'établissements qui représenterait à peu près 0,4% du parc d'établissements en Ile-de-France sur les quatre ans cumulés 1993/96. C'est la principale région perdante, les autres régions perdantes mais avec une intensité beaucoup moindre étant, par exemple le Nord-Pas-de-Calais et la Lorraine.

**L'Ile-de-France perd donc des établissements** alors que la province en gagne. Mais il est intéressant de voir que si on prend l'Ile-de-France en tant que région, il y a une perte d'établissements, mais en tant que concentration, en tant que grande agglomération, ce n'est pas un cas spécifique à l'Ile-de-France. Je veux dire par là que de grandes agglomérations comme Marseille, Lyon, etc., perdent aussi des établissements.

Je vais vous présenter un graphique (annexe I). On a étudié l'Ile-de-France à travers l'aire urbaine qui est donc l'agglomération plus la couronne péri-urbaine, ce qui représente quand même une grande majorité de l'Ile de France. En abscisse sur ce graphique figurent les tailles d'aire urbaine - plus on va vers la droite plus on a des aires urbaines de taille importante - et en ordonnée le taux de solde d'établissements. L'aire parisienne c'est la taille 7, et donc c'est bien entendu l'aire qui perd le plus d'établissements en taux solde. Mais si on regarde des aires de taille relativement importante - par exemple l'autre point ce sont les aires urbaines de province de plus de 500.000 habitants - on voit qu'elles aussi perdent des établissements.

Bien entendu pour l'aire parisienne le phénomène est plus accentué parce qu'on est en présence d'une agglomération plus importante avec concentration plus grande de l'appareil productif qui déborde sur ses franges, mais il faut insister sur le point que ce n'est pas un cas spécifique de l'Ile-de-France, cela concerne de toutes façons les grandes agglomérations en France. Il faudrait aussi valoriser les chiffres en emplois pour voir ce que cela représente.

Un autre point concerne les pertes d'établissements qui sont éventuellement différentes selon les secteurs d'activité. Ceux qui perdent le plus - toujours en termes d'établissements et non d'emplois - ce sont le commerce de gros, les services aux entreprises, les services aux particuliers et l'industrie ; en revanche, le commerce de détail ou le bâtiment perdent moins d'établissements. **Pour le commerce de gros c'est vrai que c'est le secteur pour lequel le taux de solde est le plus négatif, certainement parce qu'on a un débordement des activités logistiques de l'Ile-de-France qui s'installent en périphérie, donc dans le bassin parisien.**

Un autre point sur lequel il est intéressant d'insister, ce sont finalement les territoires gagnants de ces transferts. L'idée est qu'on a un important phénomène de débordement de l'Ile-de-France sur ses franges dans l'ensemble. Sur la carte (annexe II) les pastilles représentent, par zone d'emploi, les établissements qui font partie de l'Ile-de-France. On voit une concentration importante des délocalisations dans le pourtour de l'Ile-de-France, plus des liens assez importants apparemment avec les régions du sud comme PACA.

La deuxième carte (annexe III) représente le phénomène en taux d'impact, pour chaque territoire, pour chaque zone d'emploi, c'est-à-dire le rapport entre le nombre d'établissements qui font partie de l'Ile-de-France et le taux d'établissements présents dans la zone d'emploi. Plus c'est foncé plus le taux d'impact est important, ce que l'on retrouve très fortement dans le Bassin parisien et un peu aussi dans PACA. Dans le Bassin parisien, ce sont vraiment les franges; cela s'arrête à 60/70 kilomètres où il y a une rupture assez forte. On a aussi un phénomène de débordement plus fort dans l'ouest et le sud du Bassin parisien que dans le nord et l'est.

On a donc là une sorte de phénomène de distance ; **les territoires proches de l'Ile-de-France sont ceux qui reçoivent le plus** et ce que vous allez voir dans un quatrième document (annexe



IV), c'est que l'on a essayé de mettre en relation la distance à Paris avec cet indicateur de taux d'impact. On a une relation décroissante entre la distance à Paris et ce taux d'impact, mais avec une certaine rupture à partir de 70/100 kilomètres. Ce sont vraiment les territoires à moins de 70/100 kilomètres qui reçoivent le plus d'établissements et, après le phénomène est beaucoup moins important.

Dernier point, et cela revient un peu au débat que nous avons eu tout à l'heure sur les créations d'établissements et aussi la difficulté d'appréhender la dynamique de l'Ile-de-France : on peut se demander si finalement le rapport existe entre la dynamique de l'Ile-de-France en terme de taux de création d'établissement et en terme de transferts d'établissement, parce qu'on voit que sur les transferts d'établissement on a plutôt un solde négatif; on peut dire : «oui, mais l'Ile-de-France aussi créé des établissements, alors quel est le rapport entre les deux ?».

Enfin sur le dernier document (annexe V), on a en abscisse les taux cumulés de création d'établissements sur la période 1993-1996, et en ordonnée, les taux de transferts d'établissement. Là aussi, comme tout à l'heure, on agrège toutes les tailles d'aires urbaines. Le chiffre 7 représente l'aire urbaine de Paris; elle a un taux de création d'établissements dans l'industrie très important mais elle perd aussi des établissements.

Les grandes aires urbaines de province - le chiffre 5 - se trouvent à peu près dans la même situation, avec un degré moindre quand même, mais avec une perte d'établissements et des taux de création plus forts que les aires urbaines de province de petite taille.

Les chiffres 1,2,3, en haut à gauche, représentent en fait les petites villes de province; ce sont des petites aires qui, en moyenne, ont plutôt un taux de création d'établissements faible mais, en revanche reçoivent des établissements.

Ces résultats nous mènent sur de nouvelles pistes pour comprendre la dynamique spatiale du système productif. L'idée sous-jacente, bien entendu, serait qu'il existe une sorte de cycle de vie de l'entreprise qui créerait son implantation dans les grandes agglomérations, dont Paris, puis ensuite, après un certain seuil de développement, partirait en périphérie.

- Enfin, il convient de donner quelques pistes d'approfondissement possible sur ce sujet. Le premier point important, c'est de valoriser tous ces chiffres ou toutes les études en effectifs, et pas simplement en nombre d'établissements. On pourrait aussi travailler en secteurs un peu plus fins, voire éventuellement avec des logiques de filières, voir aussi sur l'Ile-de-France pour l'industrie, de façon vraiment fine en cherchant à savoir quels sont les secteurs qui partent, ce qui se passe aussi pour les services aux entreprises. Avec d'autres sources, on pourrait aussi apprécier comment finalement se comportent les groupes sur ce sujet là ? Etudier aussi les transferts partiels. Il y a là une grosse incertitude, c'est-à-dire savoir comment se présentent les transferts complets d'établissement par rapport simplement aux transferts partiels. Il faut reconnaître que sur les transferts complets on est peut-être sur un phénomène limité et que le gros est plus sur les transferts partiels d'établissement, mais, là-dessus, on n'a pas de données.

Le dernier point consiste à aborder le problème en termes de qualification, c'est-à-dire voir les établissements qui partent et leur niveau de qualification par rapport à l'Ile-de-France. Sur ce dernier point, on a fait quelques travaux ; **il semblerait que le taux d'encadrement, par exemple, dans l'industrie, des établissements qui partent de l'Ile-de-France, est d'un taux inférieur à la moyenne francilienne, mais en revanche supérieur à la moyenne des régions de province où partent ces établissements.**

**M. FREVILLE**

J'ai été particulièrement frappé par cette relation inverse entre les créations et les transferts d'établissements ; l'idée de cycle de vie développée par M. LAINE, que je remercie pour son exposé, me paraît très intéressante.

Nous allons maintenant entendre successivement M. ROSSIGNOL et M. CAHN qui vont traiter de l'information statistique régionale utile aux organisations patronales et consulaires.

|              |
|--------------|
| M. ROSSIGNOL |
|--------------|

Le thème proposé pour nos deux interventions était : *l'information statistique régionale et les organisations consulaires et patronales*. Les organisations territoriales seront traitées par M. Jean-Gilles CAHN dans un instant, et pour ma part, je vais commencer par les besoins des entreprises. Vous vous apercevrez rapidement que, à mes yeux, il s'agit plutôt de non besoins. Cela étant, je présente ici une réflexion personnelle qui n'engage pas les organismes auxquels je suis rattaché.

On constate bien sûr que certaines entreprises s'adressent au système statistique pour obtenir des informations dans un certain nombre de domaines. A titre d'exemple, pour aller vite, *sur leur environnement fiscal ou financier* - on a parlé précédemment de la taxe professionnelle -, *sur leurs marchés* et, dans ce cas, elles sont souvent à la recherche de statistiques fines, très fines même ; (dans ce domaine, il faut distinguer entre les demandes de grandes entreprises ayant une emprise sur un marché ou de PME qui ont moins de prise, bien que la taille des entreprises ne soit pas le seul facteur à prendre en compte). Elles ont également besoin d'informations *sur leurs concurrents*, bien entendu, et, enfin, sur *les aspects sociaux*, qui se rapprochent beaucoup plus du sujet du jour, puisque sur ce point on est certain d'être dans un domaine local.

C'est justement là que je reprends la réserve qui apparaissait dans mon introduction : en fait, très peu de ces demandes, pour ne pas dire quasiment aucune, correspondent à une demande localisée, et encore moins localisée dans les limites d'une circonscription administrative ou politique comme la Région. Cela a déjà été très bien exprimé tout à l'heure, on peut ne pas insister.

Je renvoie sur ce point, à titre d'exemple, à un dossier récemment paru dans l'Atlas des *Echos*, qui s'est intéressé aux «régions» que certaines entreprises ont retenues pour leur organisation géographique interne en France. TOTAL a trois directions régionales qui ne sont même pas des sommes entières de régions administratives : le découpage est fait de sommes de départements. CITROËN a sept directions régionales : ce sont des regroupements de régions, sauf peut-être dans un cas ou deux. Quand on en parle à d'autres entreprises qui n'ont pas publié leur carte, on obtient les mêmes réponses.

Il faut donc, je crois, s'y résigner ; la statistique régionale est une préoccupation régaliennne qui est attachée à un territoire alors que l'entreprise n'a absolument pas pour objectif de se limiter. Il n'y a pas d'entreprise qui soit attachée à une circonscription du type de la Région ; ses clients, ses fournisseurs, ses partenaires, les innovations qu'elle utilise viennent de partout et sont partout et s'il existe des demandes statistiques, très souvent elles recouvrent la recherche d'informations détaillées, nominative en quelque sorte, et n'en sont qu'un préalable.

C'était donc la première partie de mon exposé : les entreprises, certes, utilisent de l'information économique et de l'information chiffrée, mais ce sont très rarement des statistiques régionales, et tout ce qui a été exprimé antérieurement sur les entreprises multi-établissements ne fait que renforcer ce point.

S'agissant maintenant des organisations professionnelles, du moins de celles dont le principe de rattachement est celui des professions, qui est différent de celui des Chambres de Commerce et d'Industrie, dont parlera M. CAHN, il y a, je crois, trois motivations à la demande de statistiques. La première motivation est de mieux se connaître, pour se faire reconnaître ; la seconde, est d'intervenir auprès des pouvoirs publics ; la troisième, de négocier avec les représentants des salariés. Naturellement, cela est schématique mais fait entrer un grand nombre de cas dans un classement.

- *Pour se connaître*, il s'agit en général d'un besoin de dénombrements simples, de quelques grandeurs. Quelles sont les raisons de l'absence d'une demande plus importante ? La principale est que nos organisations professionnelles sont au service de leurs adhérents, qu'elles n'ont pas pour mission principale de faire de ces adhérents un champ d'études approfondies, et cela ne conduit pas à une demande de statistiques très poussées. En revanche, cela demande un certain type de statistiques, et nous allons et y revenir.

- *Face aux pouvoirs publics*, les organisations sont obligées d'avoir un certain mimétisme ; ce sont d'ailleurs les pouvoirs publics qui demandent que l'on se cadre sur leur circonscription pour parler de la même chose ; «essayons au moins d'avoir un objet commun». C'est donc en réponse à la

demande politique qu'un besoin est exprimé, mais il ne naît pas souvent de lui-même de l'organisation. D'ailleurs, on s'aperçoit qu'il est très rare qu'une organisation professionnelle couvre un champ professionnel aussi large que celui qui intéresse les pouvoirs publics locaux et que, souvent, les découpages géographiques ne sont pas, là non plus, exactement les mêmes. Pour la métallurgie, profession que je connais le mieux, ce n'est pas un découpage régional qui a été retenu.

- Enfin, *les obligations de négociation* sont tout à fait prégnantes pour nos organisations ; je prends l'exemple des commissions paritaires professionnelles de l'emploi qui sont spécifiquement des commissions régionales. Depuis la loi et les accords de 1969, elles doivent étudier la situation de l'emploi, son évolution au cours des mois précédents et son évolution prévisible.

J'insiste sur la prévision «au cours des mois précédents» et j'entre dans la caractérisation des statistiques que nos organisations demandent par rapport aux trois objets que je viens de présenter.

Nous avons besoin *de découpages fins*, qui soient pertinents, tant territorialement que sectoriellement. Quand on parle de la métallurgie, quand on parle du bâtiment d'un côté, des travaux publics de l'autre, quand on parle de la plasturgie, il s'agit de regroupements sectoriels, d'informations portant sur un, deux ou quelques départements, qui ne correspondent pas nécessairement à des tableaux pré-établis.

Nous avons besoin *d'informations fraîches*, car nos partenaires des syndicats ouvriers n'admettent pas qu'on leur présente des informations trop anciennes. C'est évident d'ailleurs, parce que chaque fois que l'on veut essayer de se projeter dans l'avenir, si voir le présent s'étend déjà sur une période de temps trop longue, on a du mal à y arriver.

C'est donc un besoin *d'informations de base*, relativement simples, qui permettent d'analyser les phénomènes à fond, c'est-à-dire qui soient suffisamment claires pour que l'on y distingue les différents éléments qui peuvent les constituer, de façon qu'il soit possible d'établir des diagnostics

indépendants de ceux des fournisseurs de données. C'est pourquoi des informations déjà pré-agrégées ne sont pas celles qui nous conviennent.

En d'autres termes, les organisations territoriales qui regroupent les entreprises s'intéressent plus à *l'accès à des fichiers détaillés* concernant les aspects territoriaux des entreprises, qu'à des statistiques élaborées mais dans lesquelles elles ne se retrouvent pas.

Je prends, pour terminer, un exemple sur un problème lié aux questions de formation. Dans l'apprentissage, ce que nous cherchons c'est un certain nombre d'apprentis, non pas globalement, mais pour certaines formations, qui regroupent naturellement les différents types de centres d'apprentissage qu'ils soient publics ou privés. Nous recherchons aussi le nombre de diplômés délivrés chaque année, mais simultanément, pour les mêmes niveaux, les poursuites d'études, de façon à pouvoir faire la différence entre les diplômés qui, à l'issue d'un diplôme vont sur le marché du travail et ceux qui poursuivent des études. Cela nous mène à souhaiter disposer d'une connaissance des entrées dans la vie active qui ne se déduisent pas nécessairement du nombre de diplômés et, bien entendu, avoir si possible des informations en direction de l'emploi.

Or ces demandes d'information, qui sont faciles à exprimer - et aujourd'hui au cours de cette réunion, on a formulé un certain nombre de concepts dont certains s'expriment effectivement très facilement - au plan de la disponibilité de l'information statistique ne sont pas toujours accessibles, puisque certaines informations ne sont recueillies qu'à des niveaux de sondage et, quand on revient ensuite au niveau régional et sectoriel, on ne s'y retrouve pas nécessairement.

**M. CAHN, CCIP**

Beaucoup de choses ont été dites par M. ROSSIGNOL qui recourent assez largement la position que l'on peut avoir dans les Chambres de Commerce et d'Industrie. Je rappellerai rapidement les missions des Chambres pour voir en quoi ces missions entraînent un certain nombre de demandes quant à la nature des informations locales.

Je vous rappelle que les missions des Chambres de commerce, si on doit les présenter du point de vue de l'information économique locale, peuvent être regroupées sous trois rubriques :

- d'abord un rôle d'appui direct aux entreprises. M. ROSSIGNOL a développé quelles étaient les demandes des entreprises ; j'y mettrai peut-être un petit bémol, c'est que nous avons parfois affaire à des demandes très fines, presque infra-statistiques, de la part de toutes petites entreprises qui voudraient faire des études de marché de leur quartier immédiat : on n'est à peine dans la statistique à ce niveau-là. En revanche, dès que la taille des entreprises augmente un peu, l'aspect local perd beaucoup de son intérêt, et M. ROSSIGNOL a très bien exprimé quel était le point de vue des entreprises au-delà d'une certaine taille.

- Les Chambres de commerce ont aussi un deuxième rôle de consommateur d'informations locales ; c'est tout ce qui touche à leur action en faveur du développement local.

Pour bien aider les entreprises, pour leur apporter un appui réel, il faut déjà commencer par les connaître. Les Chambres ont donc besoin de connaître leur tissu d'entreprises et, à ce titre là, elles sont consommatrices d'informations locales. Elles en produisent aussi, dans une certaine mesure, à travers leurs fichiers.

Ensuite, les Chambres ont une action liée à l'équipement des territoires. Un grand nombre de chambres de province gèrent des ports, des aéroports ; nous ici, en Ile-de-France, gérons des palais des congrès, etc. Elles ont aussi un rôle de défense des intérêts généraux des entreprises, un rôle d'influence, sur le plan local, auprès des collectivités et des organismes d'Etat décentralisés.

- Troisième mission qui, elle aussi, au plan local, peut être consommatrice d'informations, ce sont toutes les tâches de formation-enseignement, qu'il s'agisse de formation initiale ou peut-être plus encore de formation continue.

Vous vous rendez bien compte que, selon les différents rôles, les besoins d'informations et surtout les zones géographiques concernées sont très variables; il va de soi que lorsqu'on s'intéresse aux petits commerces ou aux petits services, s'il s'agit par exemple de faire du conseil à un créateur

d'entreprise, il n'est pas besoin d'un grand recul par rapport au terrain pour le satisfaire. Quand il s'agit déjà de travailler sur l'impact qui peut être celui des grandes surfaces commerciales, on est obligé de prendre un peu plus de recul, s'agissant de la formation continue aussi, surtout s'il est question de former des cadres.

On peut avoir besoin de plus de recul encore et, s'il faut rapprocher cela d'un échelon administratif, ce serait au moins le niveau national, quand il s'agit de former des gens dans des grandes écoles de commerce ou des grandes écoles d'ingénieur.

La difficulté - cela a déjà été dit à plusieurs reprises mais je m'y associe - c'est notamment que les **cadres administratifs qui servent à structurer l'offre d'information ne sont bien entendu jamais pertinents avec les véritables ressorts économiques dont on aurait besoin aux différents niveaux**. Tout cela veut dire que, finalement, une première exigence de ceux qui travaillent dans le système consulaire en matière d'informations économiques locales, ce serait de les avoir à un niveau fin, pas nécessairement pour les exploiter à ce niveau, mais pour pouvoir les agréger selon nos besoins.

La deuxième demande, corollaire de la première, serait donc que cette information fine puisse être agrégée à la demande, soit par nos propres moyens, soit en s'adressant à l'INSEE pour qu'il nous fasse des regroupements sur mesure.

**A quoi les CCI emploieront-elles ces informations locales ? Notamment à comparer des territoires**. Je l'ai dit tout à l'heure, les Chambres implantent des équipements. Comment les localiser ? Est-il plus pertinent d'implanter tel aéroport à tel endroit, telle école à tel endroit ? Nous gérons aussi des zones d'activités. Une réflexion sur la nature économique des zones peut pousser à rechercher la venue d'entreprises de secteurs différents selon la zone.

J'ouvre une petite parenthèse : **on entend souvent dire que, finalement les territoires n'ont plus d'importance, que l'on peut s'installer n'importe où, qu'aujourd'hui la mondialisation des échanges est un fait accepté de tous, que les moyens de communication finalement permettent de joindre n'importe quel endroit du globe ; c'est vrai, mais je crois que cela**



**n'empêche pas de se poser des questions sur les territoires, que ceux-ci sont vraiment en concurrence, et qu'il revient aux gestionnaires de ces territoires de s'interroger sur leurs atouts et leurs handicaps, de se poser des questions sur les avantages comparatifs des différents territoires.**

En résumé, pour faire face aux besoins des Chambres, les demandes tournées vers le service public en matière d'informations locales seraient les suivantes :

- disposer de données économiques à un niveau fin,
- des possibilités pour agréger ces informations à la demande.

Il y a des corollaires quant à la nature de ces informations pour qu'elles soient agrégeables de manière intelligente. Il faut évidemment qu'elles soient homogènes. Il faudrait aussi qu'elles soient cohérentes aux différents niveaux, ce qui pose le problème des doubles comptes et des manques éventuels. Cette nécessité de cohérence est d'autant plus gênante qu'il y a une dernière exigence, qui a déjà été posée par d'autres, c'est que, bien sûr, **pour prendre des décisions, on a besoin d'informations fraîches qui correspondent à l'actualité, voire à l'avenir proche.** On en a besoin aussi pour que ces décisions paraissent légitimes, et c'est très important, aux agents économiques. Même si des tendances lourdes apparues sur des données anciennes peuvent avoir un sens pour les économistes, je peux vous garantir que **les chefs d'entreprise n'acceptent pas des informations reposant sur des chiffres dépassés.**

**M. FREVILLE**

Je crois que l'INSEE devra fortement accroître son budget ou sa productivité si nous devons développer une information aussi fine, récente et fiable. C'était peut-être la séquence, "faisons un peu un rêve ensemble", mais cela correspond à un idéal. C'est intéressant mais nous allons voir si les préoccupations de la DATAR sont les mêmes que celles des entreprises.

|                   |
|-------------------|
| M. TERRIER, DATAR |
|-------------------|

Je commencerai mon intervention par une petite réflexion personnelle; j'entends parler de sursalaires; pour un fonctionnaire, vous savez, s'il est muté d'une région à l'autre, son traitement ne monte pas; les sursalaires, je les cherche toujours. Il y a bien une prime de résidence qui doit représenter 100 ou 200 francs, mais enfin ... En revanche, évidemment, c'est la condition *sine qua non* pour monter en grade - et c'est la raison pour laquelle, c'est un détail, on a étendu le bassin parisien jusqu'à Nancy où je réside tout en travaillant à Paris - nombreux sont les cadres provinciaux qui doivent travailler à Paris.

Revenons sur la DATAR. Quelle est sa mission? Elle a été créée par le Général de Gaulle en 1963 dont le message était le suivant : «remettez-moi un peu d'ordre dans toute cette pagaille, il y a Paris et le désert français et tout cela ne marche plus !».

On est en train de réfléchir actuellement sur ce que pourraient être les nouvelles missions de la DATAR. Un Comité interministériel d'aménagement du territoire (CIAT) devrait avoir lieu le 15 décembre pour préciser cela. Une des grandes orientations, plutôt que de chercher un rééquilibrage, un équilibre où on essaie de mettre autant de gens à Paris qu'en Auvergne, comme c'était un peu le rêve de beaucoup de générations de fonctionnaires passés par la DATAR, c'est d'essayer de donner la meilleure efficacité économique possible au territoire. Il peut y avoir plus de monde à un endroit, moins à un autre : où est l'efficacité économique dans tout cela, comment peut-on l'aider, quelles sont les mesures à prendre pour ne pas la freiner ?

Cela dit aussi brutalement pourrait entraîner des déséquilibres sociaux importants ; il faut donc que cette efficacité économique soit recherchée sous condition d'équilibre social, de coût humain acceptable. D'où la nécessité de ne pas mesurer que des rentabilités économiques, mais de bien voir tous les aspects sociaux qui peuvent être derrière.

Quelles sont alors les nécessités statistiques pour la DATAR ? Je crois que c'est d'abord et avant tout de comprendre ce qui se passe. On a insisté au cours de cet après-midi, en disant, derrière un chiffre, il y a un mécanisme, il y a un système, il faut essayer de comprendre; un chiffre qu'on peut

agiter comme cela peut s'entendre et s'expliquer différemment, et si on veut prendre des mesures d'aménagement du territoire, des mesures pour équilibrer, pour rendre plus efficace, il faut avant tout comprendre pour ne pas appuyer sur le bouton qui semble être le bon mais qui risquerait de déclencher des effets induits complètement pervers.

Il faut donc avant tout comprendre les mécanismes et cerner les bonnes échelles sur lesquelles il faut agir. En ce qui concerne l'Ile-de-France, parfois faut-il agir au niveau du bassin parisien, parfois au niveau du quartier ? Où sont les redistributions ?

Je prendrai deux exemples pour montrer que tout cela est très complexe et mérite d'être non seulement dit, expliqué - et souvent ces choses sont dites et expliquées par l'INSEE - mais perçu par les politiques et les débatteurs, parce que cela devient très compliqué :

- Un exemple démographique : **en première analyse on dit que l'Ile-de-France perd des habitants** ; on voit des gros titres dans la presse - «Paris se meurt, Paris se vide, etc.» - . Il a déjà été dit au cours de ce colloque que Paris s'étalait et se renouvelait sans arrêt. Si vous regardez les migrations, il y a trente ans Paris attirait de la population en provenance de tous les départements, c'était vraiment une pompe aspirante ; au dernier recensement, par contre, on voit que Paris se vide et envoie des habitants dans tous les départements.

**Mais si vous regardez la tranche de population des jeunes de 20-30 ans, vous voyez que Paris continue à aspirer les jeunes et ce mouvement n'a pas faibli depuis trente ans** ; il pompe les jeunes et les personnes âgées repartent. Cela se traduit par une autre caricature : «la province engraisse et forme des jeunes gens beaux et bien faits, elle les envoie à Paris, et là au turbin, au turbin ! Et quand ils ont fini par engraisser Paris, ils repartent vieillir en province où ils touchent leur retraite». D'où, **si vous prenez d'autres chiffres sur les cotisations sociales et les redistributions, apparaît l'idée selon laquelle Paris paie pour la province ; comme on l'a dit tout à l'heure, Paris ne paie pas pour la province, mais on est venu y gagner son argent à l'âge actif et on est reparti vivre sa retraite ailleurs.**

C'est dire que l'on a du mal à faire passer ces mécanismes très complexes dans les esprits, volontairement ou involontairement chez les hommes politiques, chez les décideurs ; les gros titres que l'on trouve dans la presse sont souvent : «Paris perd, Paris se vide, etc.».

- Le deuxième exemple me permet de revenir sur le débat de tout à l'heure concernant l'emploi. Il y a un an ou deux, il y a eu une violente diatribe sur l'emploi en Ile-de-France. **Dans les premières estimations qui ont été un peu corrigées par la suite, l'emploi stagnait en Ile-de-France ou même baissait un peu pendant qu'il montait dans le reste de la France. Du coup, les lobbys sont montés au créneau en disant : «la DATAR, arrêtez de nous embêter, vous empêchez les activités de venir s'implanter à Paris, vous tuez les activités de Paris, regardez l'Ile-de-France perd des emplois, etc.»**

**On a oublié de regarder, ce qu'a rappelé M. DAVEZIES tout à l'heure, que dans le même temps où on y mesurait une baisse de l'emploi, la masse salariale versée en Ile-de-France montait. Cela méritait d'être regardé de près. Mais surtout, ce que l'on n'a pas observé, c'est le mouvement à l'intérieur de l'Ile-de-France.**

Si vous regardez le jeu des marchés de bureaux, qui est assez époustouflant à Paris, on a construit des mètres carrés de bureaux dont des millions se sont retrouvés vides. Les millions de mètres carrés qui étaient vides il y a quatre ans ne sont plus les mêmes maintenant; il y a une grande redistribution de toutes les entreprises; personne n'arrive à les suivre finement quand on étudie les transferts d'établissements ni par rue, ni par quartier, de façon aussi fine.

Imaginons une histoire - que je ne peux pas vérifier mais que vous ne pouvez pas contredire non plus - : de beaux bureaux vides, bien équipés sont là ; on abandonne les vieux et on vient dans les beaux bureaux tout neufs; au passage on en profite pour dégraisser car comme ils sont bien équipés en informatique on perd un peu d'emploi et c'est justement dans des secteurs concernés par ce type de problème que l'on perd des emplois. Imaginons que tous ces bureaux neufs soient à La Défense et que, pendant ce temps là on vide les villes nouvelles ou certains vieux quartiers de Paris, etc. C'est alors qu'il est en train de se passer une recomposition à l'intérieur de l'Ile-de-France, voire même à l'intérieur de Paris qui peut être porteuse de graves déséquilibres. Il

faudrait examiner ce phénomène de façon très précise. En même temps arrivent à la DATAR plusieurs gros projets de plus de 250.000 mètres carrés de construction de bureaux pour La Défense, et donc des pressions très fortes pour que le Délégué signe l'autorisation de le faire pendant que 4 millions de mètres carrés de bureaux restent vides. Ce serait un scénario catastrophe ou tout se concentre à La Défense où on est encore en train de construire pendant que le reste de l'Île-de-France se délite. Vous voyez les problèmes que cela peut poser.

Il s'agit donc de ne pas se tromper d'échelle et d'arriver à travailler sur des échelles qui nous permettent de comprendre ce qui se passe, et le problème que je pose là n'est pas du tout évident.

En revanche, sur les problèmes de délais, si on arrivait à utiliser la substantifique moelle de tout ce que l'on voit depuis trente ans dans les recensements, on verrait des mécanismes très lourds, des recompositions. De toute façon, toute action d'aménagement du territoire ne peut absolument pas se faire à court terme; évidemment, pour comprendre on n'est pas vraiment gêné par les délais. En revanche, là où on peut avoir besoin de délais, c'est pour évaluer les actions d'aménagement du territoire, ce qui n'est absolument pas fait actuellement, pour mille raisons : les zonages que l'on prend ne sont pas bons et surtout on n'a pas pris les mesures préalables qui auraient permis de mener une évaluation correcte.

Pour aller vers une politique d'évaluation des impacts de l'aménagement du territoire, il serait bon de disposer d'indicateurs annuels relativement simples et fiables, par exemple par zones d'emploi. Je sais que l'INSEE travaille à leur amélioration et cela évidemment impliquera pour nous de définir ce que l'on veut faire en termes d'aménagement du territoire et ce que l'on veut vérifier.

**M. FREVILLE**

Merci pour vos propos percutants. Je vais maintenant inviter l'Inspecteur général DUBOIS à venir nous présenter son rapport qui concerne donc l'aspect «offres de statistiques». Nous avons pris connaissance des demandes des entreprises et de la DATAR et nous allons maintenant avoir la primeur des conclusions de votre rapport de travail.

**M. DUBOIS**

Je vais effectivement vous parler de l'offre, mais non pas en réponse à la demande qui vient d'être présentée par un certain nombre d'orateurs, notamment les derniers, étant donné que la demande que nous avons à satisfaire était une demande commune de la Préfecture de Région et du Conseil Régional, c'est-à-dire une demande d'informations de la part d'acteurs régionaux qui ont de fortes préoccupations macro-économiques. Notre groupe s'est donc surtout penché sur des informations macro-économiques.

Les données sur les contributions de l'Ile-de-France à la production des richesses nationales et sur la façon dont elle bénéficie aux différentes régions sont, en fait, nombreuses et diversifiées, mais, comme nous l'avons vu à propos des investissements publics, les données partielles peuvent être trompeuses et induire des jugements erronés, voire nourrir des points de vue partiaux et, au-delà, contribuer à inspirer des politiques publiques inappropriées quant à l'aménagement du territoire.

**Il faut donc disposer de données permettant d'avoir une vue d'ensemble sur la production et la répartition des richesses.** Telle est l'ambition des comptes économiques régionaux qui sont établis de façon cohérente avec la comptabilité nationale en ce qui concerne les concepts aussi bien que les évaluations. C'est pour cela que notre groupe de travail a centré ses analyses et ses propositions sur l'établissement de ces comptes faits par l'INSEE.

A partir des comptes de l'année 1997, c'est-à-dire des comptes réalisés, ils seront établis dans les cadres européens d'une nouvelle base de comptabilité nationale, la base 90 et il en sera de même ensuite pour les comptes régionaux. Le moment était donc particulièrement opportun pour formuler des recommandations quant aux améliorations et enrichissements souhaitables des comptes régionaux en nouvelles bases.

**Un premier souhait concerne la fraîcheur des données; il est en effet nécessaire que les changements possibles dans les tendances d'évolution économique puissent être décelés suffisamment tôt pour que les politiques publiques n'agissent pas à contre temps.** Cela implique que les comptes régionaux soient établis régulièrement, ce qui n'a pas toujours été le cas

dans le passé, et dans des délais suffisamment courts; notre groupe a fait des propositions concrètes et que nous avons estimés réalistes sur les délais.

S'agissant du contenu des comptes, le groupe a examiné successivement les données retraçant les contributions de l'Ile-de-France à la production de la richesse nationale, c'est-à-dire les comptes de production par branche et les données associées sur les facteurs de production, emploi et investissement, puis les données relatives à la répartition territoriale des richesses.

En ce qui concerne **les comptes de production par branche et les facteurs de production associés**, nous avons considéré qu'ils souffraient **principalement de l'absence de données sur le capital productif**. A cet égard, je voudrais revenir un peu sur l'intervention de Laurent DAVEZIES qui a formulé un ensemble de critiques qui, me semble-t-il, sont de différentes natures. Quand il a contesté l'utilisation qui était faite, notamment par les autorités européennes, du PIB régional par habitant il a, me semble-t-il, contesté le bon usage d'un bon indicateur, le PIB, qui n'est pas critiquable en lui-même.

Il s'est, par ailleurs interrogé sur la signification que pouvait avoir l'introduction dans le PIB d'évaluations qui sont assez conventionnelles comme celle de la valeur ajoutée non marchande ou comme la valeur ajoutée des activités financières. Mais, en l'occurrence dans la mesure où l'on dispose de données par branche, on peut très bien, si on le souhaite, utiliser des valeurs ajoutées marchandes et non pas des valeurs ajoutées totales, ou enlever même de la valeur ajoutée, celle des institutions financières.

En revanche, me semble-t-il, la critique qui porte sur la façon dont sont calculés les agrégats régionaux, est tout à fait pertinente. En effet, comme il l'a dit lui-même, les évaluations de valeur ajoutée régionale par les entreprises multirégionales reposent actuellement sur la seule connaissance des masses salariales puisque la comptabilité d'entreprise ne fournit pas de ventilation régionale de la valeur ajoutée et ces masses salariales sont connues grâce aux déclarations annuelles de données sociales (DADS).

Sans entrer dans les détails techniques, disons simplement que **la connaissance du capital productif des établissements permettrait de mieux asseoir les évaluations de la valeur ajoutée régionale en tenant compte de la contribution du capital et non seulement de l'emploi à la formation de la valeur ajoutée.**

**De telles données sur le capital des établissements permettraient, par ailleurs, d'établir des mesures de capital productif régional par branche, donc de procéder à des calculs de productivité régionale du capital et de productivité régionale globale des facteurs. Les données actuelles ne permettent de calculer que des productivités apparentes du travail.**

Je rejoins là tout à fait des préoccupations qui ont été exprimées sur le souhait de disposer de bonnes données sur le capital productif. C'est pourquoi notre groupe de travail a proposé **que l'INSEE et la Direction Régionale des Impôts qui ont une longue pratique de coopération, étendent celle-ci à la mobilisation des informations sur les immobilisations par établissement qui sont contenues dans les formulaires fiscaux de la taxe professionnelle.**

Une étude préalable de faisabilité est, bien entendu nécessaire, et c'est une proposition majeure de notre groupe. Il convient cependant de rappeler avec force que les considérations de productivité, quelle que soit la sophistication des mesures utilisées, doivent être rapprochées des coûts (on en a parlé) pour éclairer les questions de localisation des activités économiques. C'est en effet le rapport coût-productivité qui importe et non les seules données de productivité ou de coût, et c'est pourquoi le groupe de travail a recommandé le développement des études sur la rentabilité des entreprises selon leur localisation, cette rentabilité dépendant à la fois de variables de productivité et de variables de coûts (salariaux, fonciers, transports, etc.).

En ce qui concerne la répartition régionale des revenus, deux points majeurs ont été examinés par notre groupe : les revenus des ménages et la territorialisation en ressources et en emploi du budget de l'Etat.

Les comptes régionaux des ménages, qui sont établis maintenant depuis une trentaine d'années par l'INSEE, fournissent des évaluations exhaustives sur les revenus régionaux directs issus de la



production, sur les revenus de transfert et, en contrepartie, sur les prélèvements publics obligatoires, impôts et cotisations sociales, et, au total, sur le solde de tout cela, c'est-à-dire sur le revenu disponible une fois tous les transferts effectués.

Prestations et cotisations sociales peuvent naturellement être approchées pour apprécier le bilan par région des apports et des contributions au titre de l'ensemble des dispositifs de Sécurité sociale, et ceci permet donc d'analyser des transferts de richesse qui s'effectuent au travers des mécanismes de la Sécurité sociale.

Outre les améliorations demandées de délais et de régularité d'établissement de ces comptes déjà mentionnées, il est souhaitable que leur qualité soit améliorée, et plusieurs propositions précises ont été formulées par le groupe à cet effet. Mais les analyses et propositions majeures du groupe quant à l'amélioration de la connaissance sur la répartition territoriale des richesses, portent sur la **territorialisation du budget de l'Etat. Où va, territorialement, l'argent public, mais aussi d'où viennent ses ressources ? Quelles sont les redistributions territoriales de richesses qui s'opèrent au travers du budget de l'Etat ?**

L'absence actuelle de données statistiques d'ensemble en la matière a été considérée comme une lacune majeure de notre information. Des travaux de pionnier, certes, ont été effectués au sein de l'INSEE il y a un certain nombre d'années et, plus récemment et plus systématiquement, par l'équipe universitaire des chercheurs de l'OEIL, pour régionaliser par poste l'ensemble du budget de l'Etat à l'aide d'indicateurs. Le sérieux et l'intérêt de ces travaux sont évidents, mais ils reposent sur un grand nombre d'hypothèses et ne revêtent pas le statut de travaux proprement statistiques.

Certains travaux statistiques lourds ont été effectués - on en a parlé - par le GERI à partir de données de comptabilité publique, mais ils n'ont porté que sur une fraction tout à fait faible des dépenses de l'Etat et également des investissements publics dont la plupart sont effectués par les collectivités territoriales. Mais, en fait, la territorialisation des dépenses et recettes de l'Etat ne va pas de soi. L'identification puis la localisation - j'insiste sur ces deux mots - des bénéficiaires de l'argent public ainsi que celles des contributeurs aux prélèvements publics, impliquent des choix

conceptuels et l'adoption de conventions. Différents points de vue peuvent être, en effet, légitimement adoptés pour opérer cette territorialisation. Quelques exemples :

L'identification des bénéficiaires; on en a déjà parlé à propos des dépenses militaires. Quelles régions sont bénéficiaires de ces dépenses ? Les régions où sont effectuées ces dépenses, au *prorata* de celles-ci ou toutes les régions au *prorata* de leur population si on considère que tous les résidents sur le territoire bénéficient également des services de sécurité extérieurs assurés par ces dépenses ?

Plus généralement, va-t-on privilégier l'optique des flux d'argent ou celle des bénéficiaires finaux ? Je donnerai un exemple d'identification de contributeurs : à quelle région va-t-on imputer le versement de la TVA ? Aux régions dans lesquelles sont effectués les règlements par les entreprises assujetties ? C'est ce que fait le Ministère des Finances dans les statistiques qu'il donne à ce sujet. Ou les régions où résident les consommateurs au *prorata* de leur consommation, si l'on considère que la TVA est payée par le consommateur, l'entreprise n'étant qu'un intermédiaire dans la collecte de l'impôt ?

Je vais donner maintenant un exemple de localisation d'un bénéficiaire bien identifié. Quelles régions sont bénéficiaires de subventions aux entreprises exerçant leur activité dans plusieurs régions, ou encore des subventions de l'Etat aux organismes de Sécurité sociale ?

Diverses réponses peuvent être légitimement apportées à ces interrogations. Les choix conceptuels et les conventions majeures à privilégier sont actuellement en discussion dans un cadre européen avec l'idée, évidemment, de pouvoir comparer les données entre les différents pays européens.

Cela une fois effectué, les chiffréments devront être entrepris ; pour ce faire, le groupe a proposé notamment **l'introduction dans la comptabilité publique de codes de localisation afférents aux ordonnancements et mises en paiement**. Il s'agit évidemment d'une opération importante et qui, comme tous les changements de pratique impliquant de nombreux acteurs, prendra du temps. Aussi, le groupe de travail a proposé que, parallèlement, soit réalisée de façon concertée entre l'INSEE, la Direction de la Comptabilité publique mais également toutes les administrations

intéressées et les équipes universitaires qui ont déjà travaillé sur ce sujet, une régionalisation du budget de l'Etat par poste à l'aide d'indicateurs. Seraient ainsi repris les travaux de pionnier précédemment effectués par l'INSEE et surtout l'équipe universitaire de l'OEIL, mais sur la base d'une officialisation et d'une large concertation entre toutes les parties concernées quant aux conventions de territorialisation et au choix des indicateurs.

La mise en oeuvre des recommandations que je viens de présenter nécessitera, bien sûr, l'affectation de quelques ressources, principalement du temps de cadres qualifiés pour mettre en oeuvre des dispositifs réguliers de traitement statistique de données fiscales et comptables (comptabilité publique). Mais ces ressources semblent modérées par rapport à l'importance de l'enjeu.

Je voudrais ajouter que notre groupe n'a pas examiné les problèmes de répartition des richesses liée au mouvement des ressources humaines. Or, comme il a été signalé par plusieurs intervenants aujourd'hui, il est évident que les mouvements financiers qui passent par les budgets de la Sécurité sociale ou par les budgets de l'Etat, sont en partie la contrepartie des mouvements de ressources humaines, des mouvements d'hommes entre l'Ile-de-France et la province. Donc, il me semble que ce problème des transferts de richesses liés aux mouvements d'hommes - vous vous souvenez de cette phrase «il n'est de richesse que d'hommes» - mériterait d'être un point d'étude particulièrement important et je pense qu'il faudrait notamment prêter une grande attention à tous les problèmes de qualification des personnes qui sont des migrants.

**M. FREVILLE**

Merci beaucoup, Monsieur l'Inspecteur général. Je crois qu'il serait intéressant de consacrer quelques minutes à la discussion du rapport de M. DUBOIS, à la lumière de ce qu'ont dit M. ROSSIGNOL et M. TERRIER ; nous concluons ensuite rapidement.

**M. Pierre JOLY, INSEE-Languedoc-Roussillon**

Je suis intéressé par ce qui se passe en Ile-de-France, car toutes les ressources que l'on attribue à l'Ile-de-France ne sont pas dans les autres régions de la métropole. Je m'interrogeais, en regardant le rapport, sur tout ce qui est dit sur la répartition des richesses. Cela a déjà été évoqué précédemment, mais le rapport s'intéresse fortement à cette question. Je me demandais s'il était nécessaire effectivement d'examiner avec beaucoup de précision le rôle que joue le capital dans la valeur ajoutée. Cela est effectivement majeur parce qu'on peut se poser la question de savoir s'il n'y a pas là une des plus grosses incertitudes, et cette incertitude est importante pour une région aussi grande que l'Ile-de-France et cela a également des contreparties pour les autres régions qui elles-mêmes peuvent être créditées de plus de valeur ajoutée qu'elles n'en ont, ou de moins.

Je me demandais si cette mesure du capital ne serait pas importante car une partie des entreprises en Ile-de-France représente beaucoup de sièges sociaux et d'implantations. Est-ce que le capital n'est pas souvent en Région et, à la limite il y aurait moins de capital. Donc il y a une règle à avoir sur la part de l'excédent brut d'exploitation que l'on doit attribuer à la région parisienne et celle qui doit être attribuée aux autres régions. N'y aurait-il pas alors une réduction forte des écarts que l'on constate ?

**M. DUBOIS**

Il est difficile d'avoir une vue précise des écarts tant qu'on n'a pas fait le travail. Néanmoins, nous avons procédé, dans notre groupe, à un calcul de sensibilité assez simple qui consiste à regarder quelle est l'importance de l'excédent brut d'exploitation des entreprises multirégionales par rapport au total de la valeur ajoutée, en supposant que du côté des salaires on ait des données qui permettent de régionaliser convenablement les masses salariales. Ceci représente, si j'ai bon souvenir 15% de la valeur ajoutée. Une erreur de 20% qui est quand même non négligeable, sur l'évaluation de cet excédent brut d'exploitation conduirait à une erreur de 3% sur la mesure de la valeur ajoutée en Ile-de-France et de 1% sur la part de cette valeur ajoutée dans la valeur ajoutée nationale.

C'est un problème qui a son importance mais qui, au niveau macro économique, n'est pas fondamentale. En revanche, au niveau de l'appréciation des contributions d'un certain nombre de branches, comme des branches capitalistiques, la sidérurgie, l'industrie chimique lourde, là la marge d'erreur peut être beaucoup plus importante. En tout état de cause il est intéressant d'essayer d'affiner nos mesures de régionalisation de l'excédent brut d'exploitation.

**M. ROSSIGNOL**

Je voudrais revenir sur un point abordé par certains des intervenants, qui touche principalement aux relations, dans la sphère des entreprises, entre la région d'Ile-de-France et les autres régions. M. LEFEBVRE a parlé des flux de pouvoir et du contrôle capitalistique des entreprises, avec l'idée que cela pouvait, d'une certaine façon, introduire une grande fragilité, ou une plus grande fragilité, des entreprises et de l'emploi dans les régions dans lesquelles ne sont pas installés les centres de décision. On est revenu sur le même sujet avec l'exposé de M. LAMBERT, puisque dans les critères de vulnérabilité qu'il a retenus, il y a ceux de dépendance et on peut retrouver le même écho.

Sur ce point, je voudrais souligner un fait qui est au détriment de la région d'Ile-de-France, qui est sa dépendance par rapport à l'étranger, par rapport aux capitaux internationaux. Il faut se rendre compte - et l'INSEE a récemment donné des chiffres dans ce domaine - qu'une part importante de l'emploi en Ile-de-France dépend de centres de décision qui sont hors d'Ile-de-France et même pas en France.

Je voudrais donc ajouter, à propos des préoccupations de répartition de la richesse produite qui sont l'objet d'une partie de rapport du CRIES - et je ne sais pas si cette précision figure dans le rapport - que, en raison de cette présence extérieure dans le capital et du contrôle des entreprises françaises, notamment celles de l'Ile-de-France, il y a depuis quelques années un accroissement considérable des versements de dividendes en direction de l'extérieur, ce que traduit la balance des comptes.

Ce sont donc un point qu'il ne faut pas négliger. S'il y a fragilité des autres régions françaises par rapport à l'Ile-de-France du fait du contrôle que ses sièges sociaux exercent, il y a fragilité peut-être de l'Ile-de-France par rapport au reste du monde.

**Mme ROUSSEAU**

Juste une remarque sur l'utilisation des bases de taxe professionnelle qui me semble promise à tenir la vedette dans les années à venir. Puisqu'on l'a envisagé pour le capital productif, pour son évaluation par région, par département, voire par commune, ne pourrait-on pas utiliser aussi cette source pour le suivi des entreprises ; j'imagine qu'il pourrait y avoir un suivi géographique très fin, à l'intérieur même des communes d'ailleurs.

**M. DUBOIS**

Il y aurait peut-être quelqu'un de plus qualifié que moi pour le dire, mais l'INSEE a entrepris un travail très important sur l'exploitation des bordereaux URSSAF, qui devrait fournir à une date qui, je crois est assez proche pour l'emploi et peut-être un peu décalée pour les masses salariales, des données non seulement sur l'emploi mais sur les masses salariales à un rythme trimestriel et dans un détail qui sera tout à fait grand pour les activités économiques et les possibilités de territorialisation.

A ma connaissance, il n'est pas envisagé de faire une base de données qui sera fiable au niveau de l'établissement, mais qui sera utilisable à des niveaux géographiques assez fins. Mais il y a peut-être dans la salle quelqu'un de plus compétent que moi pour parler de ce projet qui est en voie d'aboutissement.

**M. LEFEBVRE**

Quelques informations sur cette source URSSAF : concernant le niveau de détail sectoriel, je crois que l'on aura un niveau relativement fin ; sur le détail géographique, cela va dépendre de l'implication des directions régionales dans ce travail. Schématiquement un travail national est fait

par un pôle de compétence de l'INSEE, qui permet d'avoir une information au niveau départemental. Les directions régionales qui le souhaitent peuvent faire des vérifications complémentaires sur des établissements plus petits et permettre d'arriver à une précision du niveau de la zone d'emploi ; je crois qu'on ne descendra pas plus fin en termes géographiques.

Je profite de ce que j'ai la parole pour dire que nous comptons effectivement, à l'INSEE, réaliser des travaux exploratoires sur la source taxe professionnelle et regarder la qualité de l'information élémentaire que l'on trouve dans cette source, sa fiabilité, sa pertinence, pour estimer le capital et faire des simulations pour regarder l'utilisation qui peut en être faite afin de ventiler les excédents bruts d'exploitation.

Dernier point au sujet des PIB régionaux, nous sommes en train de travailler à l'élaboration des PIB des années 1993 et 1994 au niveau régional.

**M. FREVILLE**

Je voudrais dire que j'utilise, comme vice-président chargé des finances au Conseil général d'Ile-et-Vilaine, la base de données «taxe professionnelle» ; les données individualisées par établissement sont à la disposition, de par la loi, des organes délibératifs. C'est donc une source importante mais, comme M. COLLET le faisait remarquer, d'abord on ne sait pas très bien ce qui se passe pour les petites entreprises au point de vue du capital, parce qu'il y a une détaxation des outillages en dessous de 1 MF de chiffre d'affaires ; vous me direz que ce seuil n'est pas très élevé, mais il élimine néanmoins un tissu très important de PME. D'autre part, suivre l'évolution des petites entreprises n'est pas toujours très facile parce qu'elles changent très souvent de raison sociale ; la bande brute est alors difficilement utilisable, d'autant plus que nous avons à respecter la règle du secret au niveau des entreprises, cela va de soi.

\* \*

\*

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je pense que nous sommes arrivés au moment où nos travaux s'achèvent. Il n'est pas dans mes intentions de prolonger longtemps cette séance en présentant les conclusions du colloque. Je ferai simplement deux ou trois remarques.

D'abord, et je crois que cela a été très bien dit par M. TERRIER, que souhaitons-nous faire ? Nous souhaitons comprendre ce qui se passe et définir les mécanismes de la croissance régionale et, naturellement, à un niveau qui soit significatif. La question qui couvait à travers toutes les discussions, c'est : «est-ce que la région est un cadre significatif pour mener ce travail statistique ? La région Ile-de-France est-elle un cadre pertinent ?». Certains en doutaient, beaucoup en ont montré les limites ; je crois malgré tout, si vous me permettez une opinion personnelle, qu'effectivement la demande des décideurs, au moins les décideurs politiques, est très forte dans ce domaine. **On ne peut pas, quelle que soit l'existence d'espaces polarisés qui transcendent les limites des régions nier que l'on a besoin de ce type de statistiques**; il faut que nous adaptions nos offres de statistiques à cette demande forte qui est une demande politique ; je tiens à le souligner dès le départ.

Evidemment, nous avons d'abord réfléchi à la Région Ile-de-France comme un espace homogène parmi les autres régions et, au fond, la réponse que beaucoup ont donnée, c'est qu'il fallait faire très attention dans l'interprétation de nos statistiques à ne pas oublier que la région polarisée déborde les limites de cet espace homogène. **On voyait qu'en matière de transferts d'établissements, la région débordait les frontières de l'Ile-de-France, mais que si on voulait internaliser ces phénomènes de débordement, c'était le bassin parisien qui devenait la bonne unité de mesure !**

Donc, il ne faut jamais perdre de vue cette différence. Elle s'applique de la même façon aux entreprises multirégionales ; beaucoup, et en particulier M. ROSSIGNOL, ont montré que justement la région n'était plus alors le cadre pertinent. Il n'en demeure pas moins que même en Ile-de-France la moitié des entreprises sont monorégionales et, lorsqu'on est en province ceci est encore plus vrai. Donc, nous avons à satisfaire une demande spécifique pour des entreprises qui



sont nationales, multirégionales et multinationales ; mais nous avons aussi à voir ce qui se passe pour l'ensemble du tissu des entreprises qui s'insèrent dans les limites de la région.

J'en viens à ma seconde remarque. Il faut bien une nomenclature, et une nomenclature spatiale (et la région en est une dont on peut penser ce que l'on veut mais qui existe) ; **le problème, c'est la différence existant entre tout ce qui concerne la sphère de la production, les valeurs ajoutées, le PIB régional, pour laquelle le découpage régional apparaît souvent arbitraire d'une part, et d'autre part, la sphère des revenus des ménages résidents ; et là, la statistique régionale prend toute sa pertinence.** Un des problèmes essentiels que montre très bien le rapport de M. DUBOIS, c'est qu'il faut expliquer l'écart entre les deux. Or, l'écart entre les deux est dû pour partie bien sûr à des phénomènes financiers privés (telle la redistribution spatiale de l'épargne des ménages), mais est dû d'abord à l'intervention de l'Etat, disons aux flux publics, aux prélèvements obligatoires et à leur redistribution d'une façon très générale. Et nous connaissons très mal tout ce système de transferts publics qui permet de passer de la sphère de la production à la sphère des revenus.

Mais la connaissance de ces flux ne suffira pas, il faudra faire oeuvre de précaution dans leur interprétation. Nous sommes en effet dans un Etat unitaire ; cela signifie que tous les systèmes de transferts doivent respecter le principe d'égalité sur l'ensemble de territoire national : ils sont organisés en fonction des caractéristiques des individus ou en fonction des caractéristiques des communes qui reçoivent des subventions et non pas au niveau agrégé de la région. Nous ne constatons, au niveau régional, que l'agrégation de décisions qui sont prises de façon tout à fait indépendante de cet aspect régional. Quand on dit que la région Ile-de-France est exportatrice de capitaux publics vers les autres régions, ce n'est pas du tout volontaire, ce n'est que la conséquence agrégée de décisions individuelles. Ceci a été noté par de nombreux orateurs ; **il faut faire très attention à ce que les conclusions brutes de nos présentations statistiques ne soient pas interprétées comme le résultat de politiques volontaires. Il n'y a pas une politique volontaire qui décide que l'on surtaxe la région parisienne et qu'on affecte le produit de cette cette surtaxation à la Bretagne, aux Pays-de-Loire ou à l'Aquitaine. Non, c'est le résultat d'agrégation de décisions individuelles prises en matière d'impôt sur le revenu, etc. Il y a là**

**un problème de langage qui devra être bien manié et bien compris, justement pour ne pas aboutir à des erreurs d'interprétation des mécanismes sous-jacents.**

La troisième remarque que je voudrais faire, c'est que l'Ile-de-France est ambivalente ; on peut la comparer par sa surface à des régions agricoles ou à des régions peu développées industriellement, mais c'est également une région exclusivement urbaine - et c'est là sa caractéristique fondamentale puisque seule Rhône-Alpes pourrait peut-être lui être comparée, et encore. J'enfonce une porte ouverte en le rappelant, mais beaucoup l'oublie. Ce qui exige effectivement pour la région parisienne d'avoir d'autres types de comparaisons qu'avec les autres régions françaises et, cela a encore été indiqué par M. ROSSIGNOL il y a un instant, elle doit être comparée aux autres métropoles européennes. Non pas que la région d'Ile-de-France ait un rôle spécifique par rapport à Lyon, Marseille, non, ce n'est pas cela ; je n'aime pas entendre ce discours selon lequel Paris aurait un rôle différent de celui des autres métropoles françaises. Il l'a peut-être parce qu'il exerce ses fonctions à un niveau plus élevé, mais il n'y a pas de différence, sauf par la taille, avec ce qui peut se passer à Lyon, à Marseille, à Grenoble ou à Nantes.

Par conséquent, il y a là un deuxième axe qu'il faudrait bien mettre en valeur, quand on fait des comparaisons entre l'Ile-de-France et les autres entités statistiques, savoir si l'on ne devrait pas se baser sur la comparaison des métropoles urbaines de notre pays ou internationales. Je crois que cela ramènerait les chiffres à des proportions normales. On voit très bien, et cela a été dit à plusieurs reprises, que lorsqu'on compare le "sursalaire" entre l'Ile-de-France et Lyon, l'écart est beaucoup moins grand que si on le faisait avec le salaire moyen de n'importe quelle autre région française.

**Je crois que c'est au niveau de la région urbaine que les recherches qui ont été faites sur les différences de productivité et de rentabilité prennent tout leur sens ; la région en elle-même n'est pas génératrice de coût d'agglomération ou d'avantages de localisation, alors que la zone urbaine peut l'être.**

La deuxième conclusion de ce colloque, la première étant la nécessité d'avoir des comptes régionaux pour l'Etat, serait de voir si l'on peut déterminer un indicateur de l'accumulation

du capital au niveau des agglomérations urbaines ou des conurbations, un indicateur du capital technique, mais sans doute également du capital public. Mais la difficulté qui a été soulignée par beaucoup est de savoir si le capital technique demeure aujourd'hui une donnée pertinente. C'est dans les villes et les grandes agglomérations que se développent les réseaux de relation d'informations, ce que l'on appelle le capital immatériel. Est-ce que nous pouvons cerner le capital humain de façon significative au niveau urbain et ne pas prendre comme mesure du capital humain son résultat, c'est-à-dire le sursalaire - parce qu'alors naturellement nous trouverons que l'explication est parfaite -. Peut-on trouver d'autres mesures du capital humain, par le niveau de formation des personnes ou que sais-je encore ? Et ce n'est là qu'une première difficulté assez facile à résoudre. Mais avec le développement de tous les réseaux d'information, comment arriver à caractériser le tissu de ces relations à l'intérieur de ces agglomérations urbaines. Il y a là un champ d'investigation qui est encore tout à fait neuf pour les statisticiens.

Je retiens donc de ce colloque deux idées essentielles : faisons en sorte que les transferts de l'Etat soient mieux connus au niveau régional, faisons en sorte que les mesures du capital soient approfondies au niveau des agglomérations. Je crois que ce serait une façon efficace de progresser et d'éviter les erreurs d'interprétation qu'à juste titre M. TERRIER dénonçait tout à l'heure. Monsieur le Président, vous allez pouvoir conclure.

**M. FOURIER**

Je voudrais simplement remercier l'ensemble des participants d'être resté jusqu'à maintenant ; j'adresse ma reconnaissance toute spéciale à tous les intervenants, à ceux qui ont posé des questions et, bien entendu à M. FREVILLE qui a accepté la lourde tâche d'animer et de conduire ces débats. Cette discussion a élargi les réflexions du CRIES destinées essentiellement aux décideurs politiques.

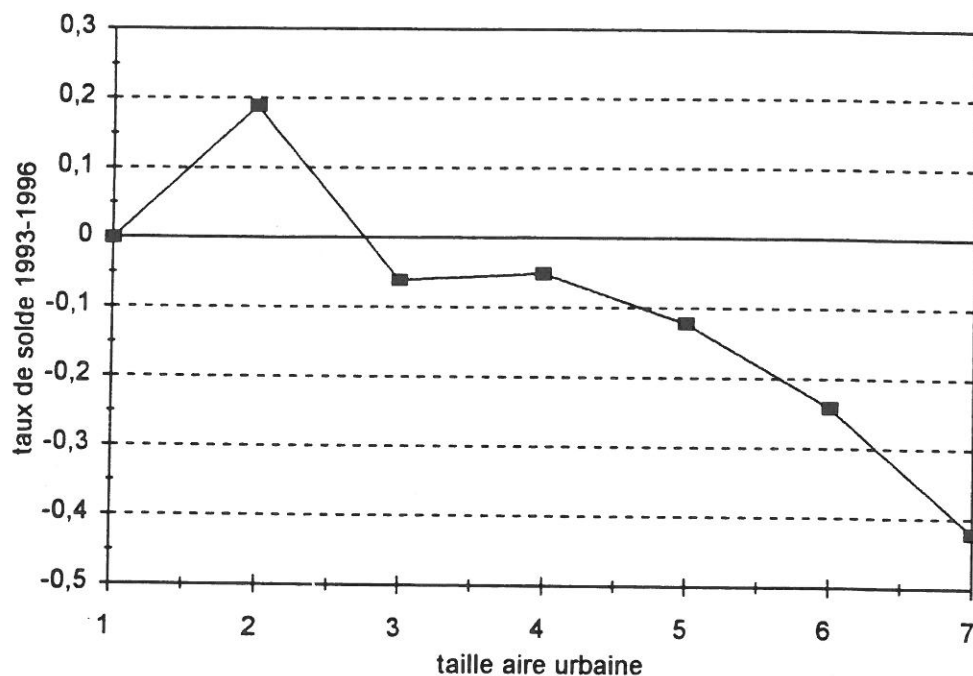
Les entreprises sont également demanderesses, mais confrontées à des contraintes de marché précises et rapides qui ne sont pas encore satisfaites. Toutes les incertitudes, les insuffisances, les délais excessifs justifient les recommandations du groupe de travail, la tâche est prioritaire.

**Le débat montre également la nécessité de garder une extrême modestie dans l'interprétation des chiffres. Les positions tranchées ne sont pas valables dans l'incertitude, une meilleure connaissance des faits conduira sans nul doute à des décisions mieux acceptées.**

**ANNEXES**



## taux de solde moyen en fonction de la taille de l'aire urbaine



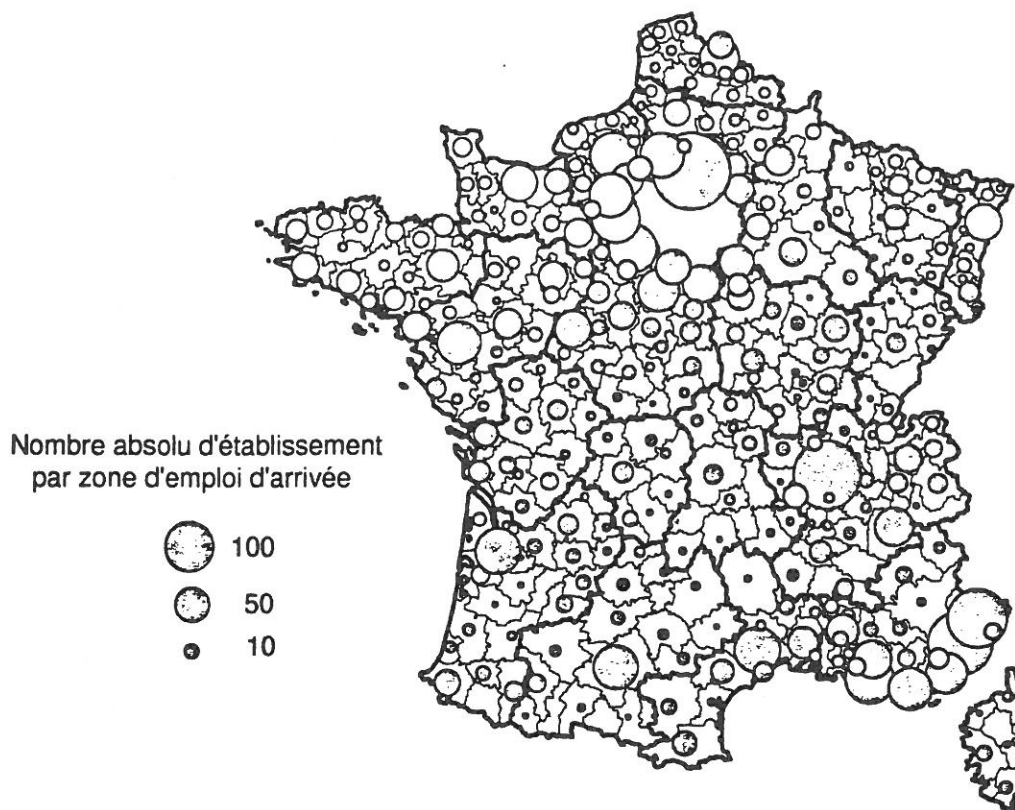
Source : INSEE-SIRENE 1993-1996

|   | taille d'aire urbaine                                 |
|---|---|
| 1 | population < 30000 h                                  |
| 2 | 30000 h <= population <50000 h                        |
| 3 | 50000 h <=population<100000 h                         |
| 4 | 100000h <=population<=200000 h                        |
| 5 | 200000 h <=population<=500000h                        |
| 6 | aires urbaines de province avec population >=500000 h |
| 7 | aire urbaine de Paris                                 |

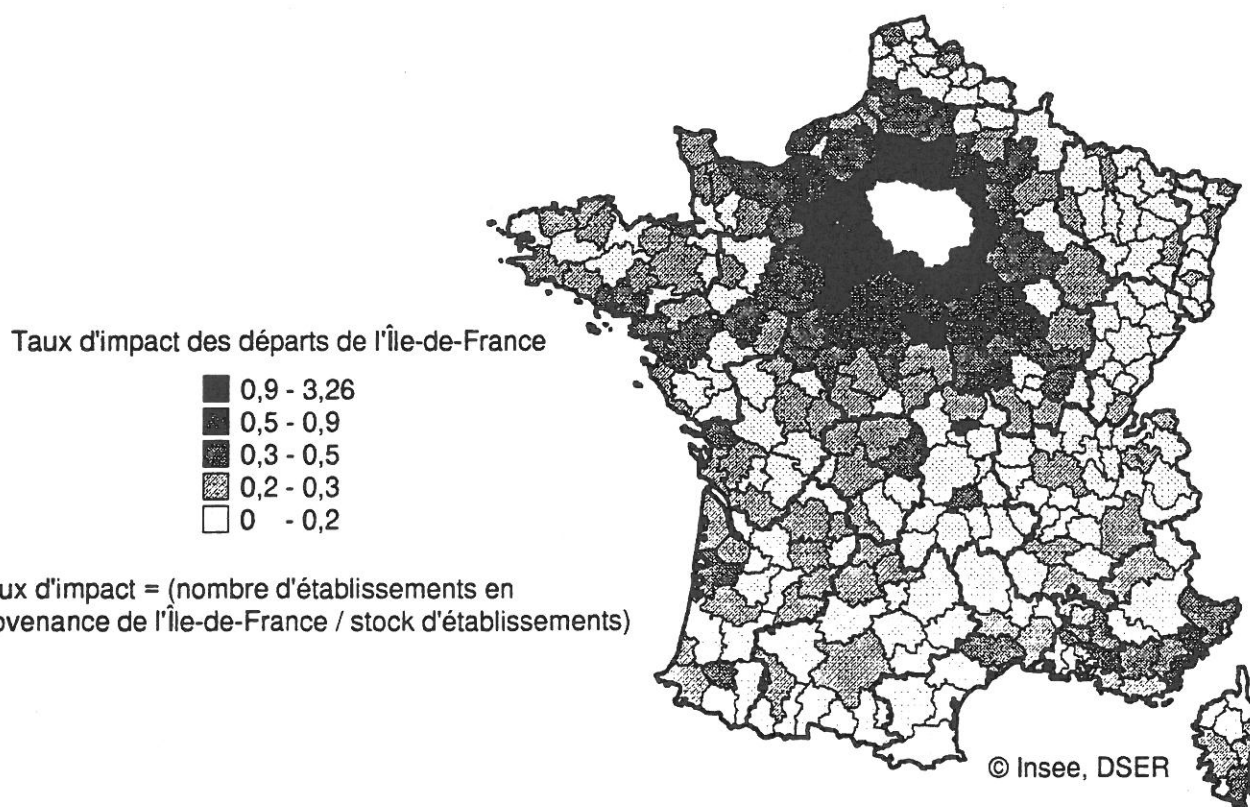


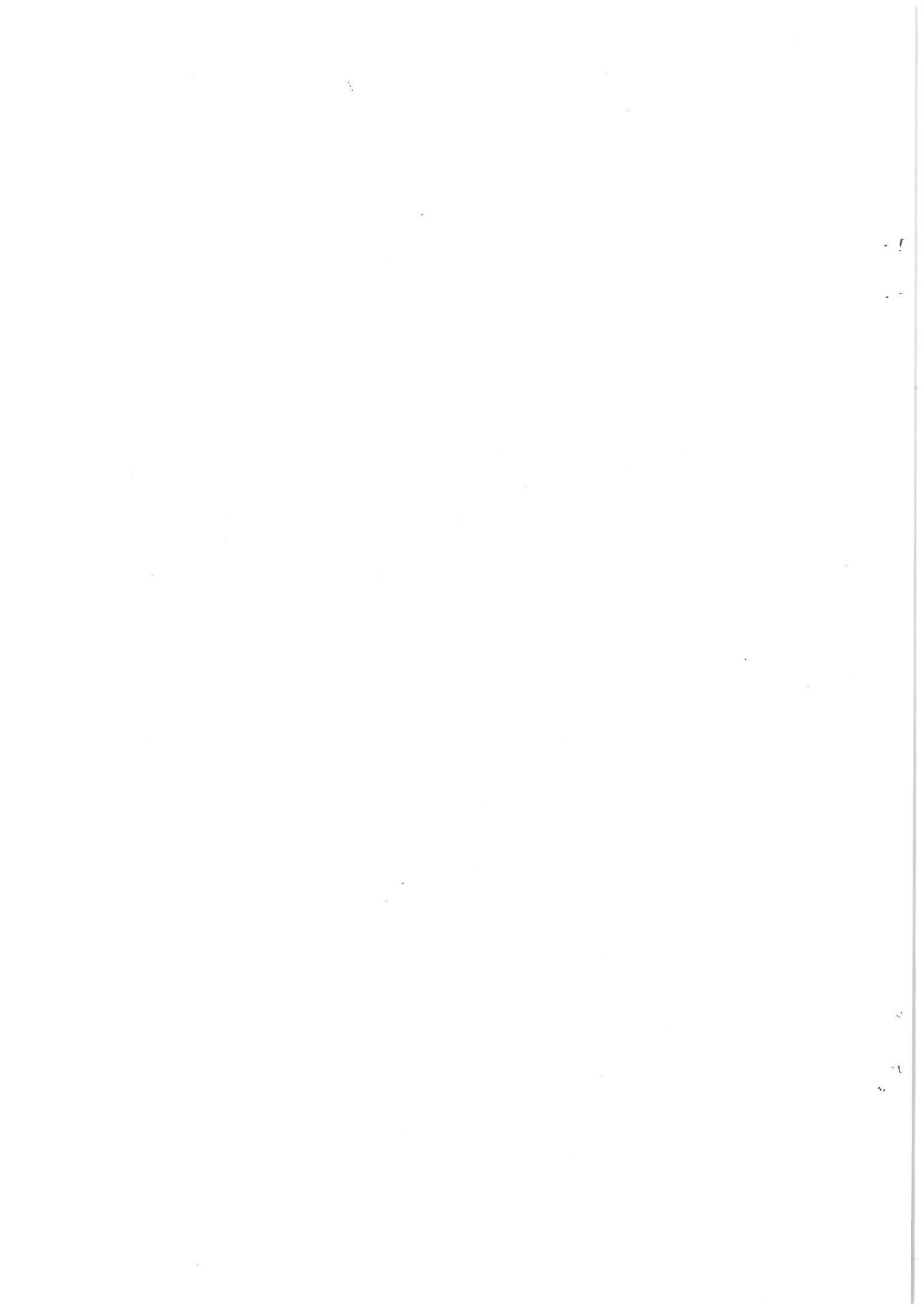


## Etablissements transférés en provenance de l'Île-de-France 1989-1992

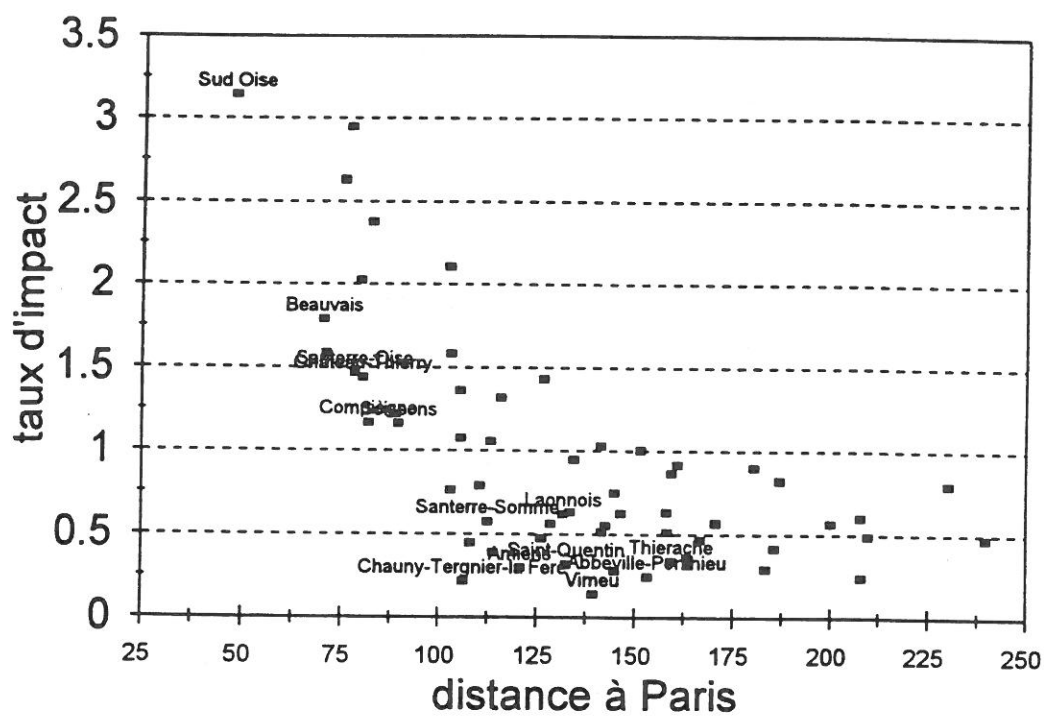


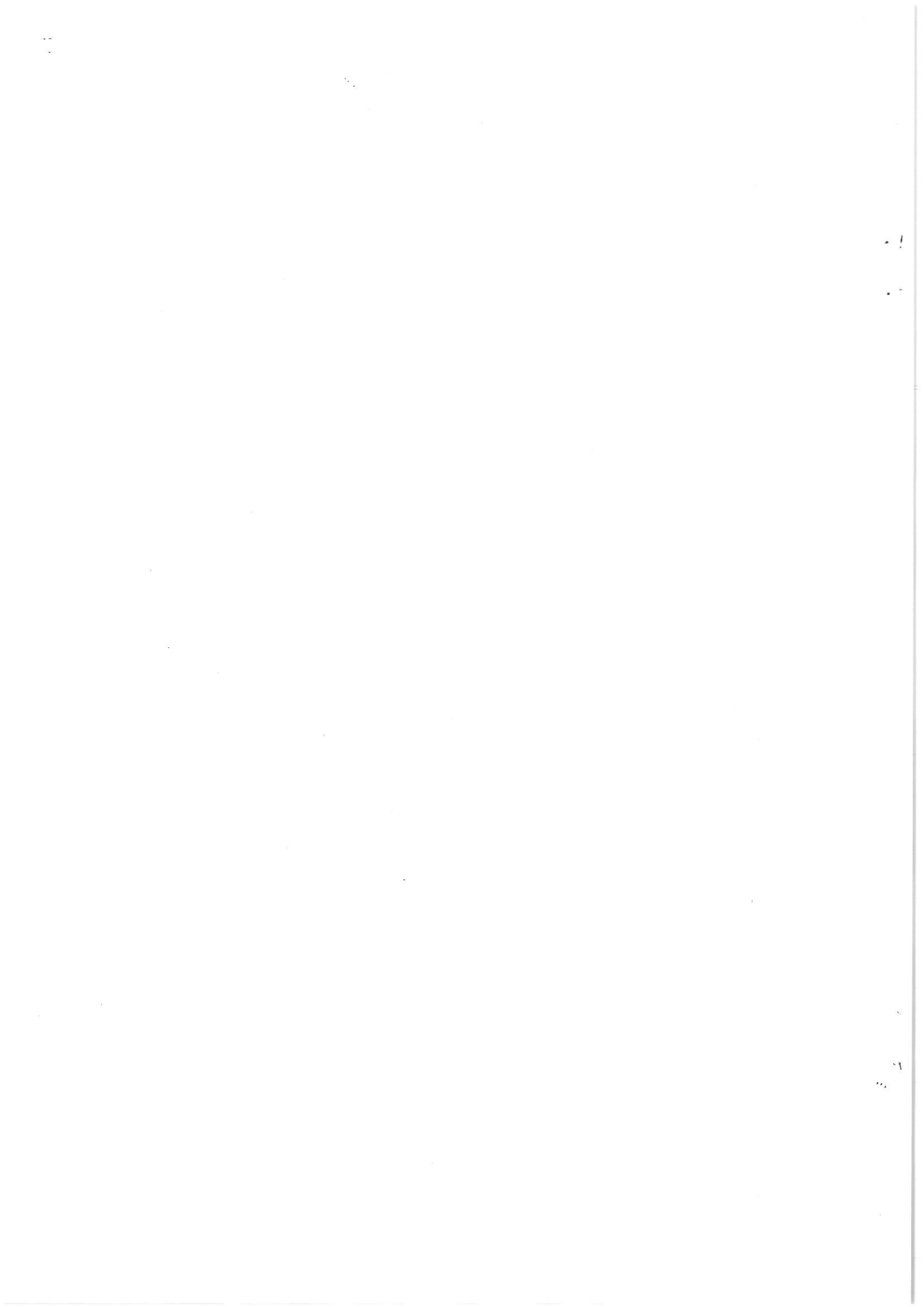
## Taux d'impact des départs de l'Île-de-France 1989-1992



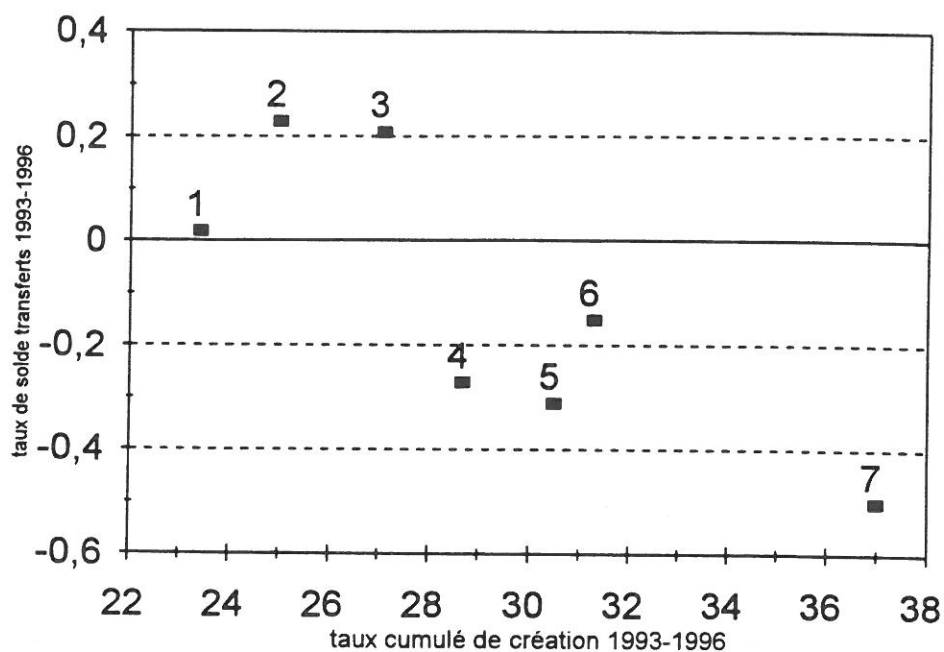


**taux d'impact des délocalisations franciliennes en fonction de la distance à Paris pour les zones d'emploi du bassin parisien**





### taux de création pure d'établissements et solde d'établissements dû aux transferts par taille d'aire urbaine dans l'industrie



Source : INSEE-SIRENE 1993-1996

|   | taille d'aire urbaine                                  |
|---|--|
| 1 | population < 30000 h                                   |
| 2 | 30000 h <= population < 50000 h                        |
| 3 | 50000 h <= population < 100000 h                       |
| 4 | 100000 h <= population <= 200000 h                     |
| 5 | 200000 h <= population <= 500000 h                     |
| 6 | aires urbaines de province avec population >= 500000 h |
| 7 | aire urbaine de Paris                                  |

